

LE DEVOIR

À une vérité ténue et plate, je préfère un mensonge exaltant. (A. S. Pouchkine)

VOL. XC - N° 198

MONTRÉAL, LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 1999

87 c + TAXES = 1 \$ / TORONTO 1 \$

PERSPECTIVES

L'unanimité contre Harel

Un mouvement protectionniste jusque-là latent dans les municipalités de la région de Montréal gronde depuis une semaine alors que *Le Devoir* publie des extraits du chapitre métropolitain du livre blanc sur la réforme municipale. La guerre fiscale et des structures couve.

Des clivages entre la banlieue et la ville s'annoncent. Rien pour surprendre qui que ce soit. Après tout, le volcan s'est endormi entre chaque tentative — ou convulsion — gouvernementale de régler le problème du Grand Montréal.

Il y a malgré tout une certaine unanimité qui se profile dans le paysage montréalais. La colère du monde municipal est dirigée contre le gouvernement Bouchard en général et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, en particulier. Là aussi, personne ne tombe des nues. Mme Harel traîne les années de piétinement et de délestages multiples du gouvernement du Québec. Et son silence ajoute au poids du boulet qu'elle a aux pieds.

Ce dernier élément semble avoir été le catalyseur de toute la hargne exprimée en coulisses par les élus municipaux, qu'ils voient quelque peu sur la place publique. À l'Union des municipalités du Québec, on ne cache pas sa frustration.

C'est que le livre blanc table d'abord et avant tout sur la création d'une nouvelle structure régionale dont les membres seraient élus au suffrage universel, laissant les actuels maires sur la voie de service. Il n'en fallait pas plus pour enflammer les élus de toute la région, qui voient leur château fort s'effondrer. On imagine mal un Pierre Bourque se réjouir, lui qui souhaite être le seul et unique leader montréalais avec son idée d'une île, une ville.



Kathleen Lévesque

De fait, les orientations contenues dans le document réduisent la municipalité de Montréal, mais aussi toutes les villes voisines, à leur plus simple expression: déneigement, cueillette des ordures et loisirs. Les maires ne sont pas loin de crier au désaveu, d'autant que c'est vraisemblablement la nouvelle instance, le Conseil métropolitain de Montréal (CMM), qui aura à jongler avec les solutions fiscales à appliquer.

Pourtant, c'est avec ces mêmes partenaires que Québec a signé un pacte fiscal lors du dernier transfert de responsabilités aux municipalités en 1997 (une facture de 375 millions). Le monde municipal avait finalement accepté de faire un effort, en contrepartie de quoi le gouvernement Bouchard s'engageait à faire une réforme de la fiscalité municipale.

Pourquoi ne pas respecter sa parole? D'aucuns y fieraient un autre envoi de factures aux municipalités. Cela libérerait une marge de manœuvre, aussi mince soit-elle, pour que Lucien Bouchard puisse réduire les impôts des Québécois et avoir en main une des conditions gagnantes pour un éventuel référendum.

D'un autre côté, si la réforme prend véritablement forme — et c'est loin d'être fait car il y aura plusieurs étapes à franchir, dont une commission parlementaire —, les velléités référendaires de M. Bouchard pourraient se retrouver sur la glace par crainte du ressac provenant des couronnes nord et sud, pourtant péquistes.

Chose certaine, le niveau de frustration dans le pourtour et dans l'île est très élevé. Sur la Rive-Sud, le mécontentement provient du privilège accordé à certaines municipalités appartenant aux gironnements électoraux des ministres Bernard Landry et Louise Beaudoin d'être exclues du territoire que couvrira le CMM. Du coup, les maires de la deuxième couronne nord, Yvan Deschênes en tête, inspirés par les luttes de pouvoir au sein du cabinet Bouchard, ont déclenché une mobilisation anti-Harel.

En réduisant le territoire de 107 municipalités à 74, si le gouvernement plie devant ses ministres influents, il ne fait pas une grande démonstration de cohérence. Le CMM et la région administrative unique que Québec souhaite créer n'auront pas le même territoire. Bonjour la planification! À la décharge de Mme Harel, il faut toutefois souligner que la version publiée date du 12 août et que, depuis, il y a certes eu des modifications de tout ordre. Ainsi, la ministre Harel a catégoriquement rejeté le scénario prévoyant la privatisation des trois sociétés de transport de la région. On peut donc croire que la superstructure est une solution partielle. Le chapitre montréalais est le quatrième du livre blanc; il y a donc au moins trois autres chapitres qui le précèdent.

Reste que les apparences sont contre Mme Harel. Tout semble donner raison aux maires de la région, qui estiment que la ministre se défile en remettant entre les mains de l'éventuel Conseil métropolitain de Montréal le seul vrai problème, celui de la fiscalité. Les défaitsistes verront dans cette superstructure un forum pour permettre aux futurs élus métropolitains de se crêper le chignon.

Est-ce qu'une nouvelle instance peut véritablement imposer une vision régionale au-delà du protectionnisme de paroisse de tout un chacun? En tout cas, Québec n'y a pas cru pour la Commission de développement de la métropole, morte-née.

Les détails officiels de la réforme devraient être connus d'ici deux semaines. Et Mme Harel ne pourra pas s'appuyer sur les traditionnelles guerres fratricides entre la ville et la banlieue pour appliquer des changements. Louise Harel a peu d'alliés: elle a oublié de leur parler.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Tu l'as dit, bouffi, page B 1



MONTRÉAL

Payante, la basilique Notre-Dame, page A 3

CULTURE

La saison de TVA: pourquoi changer une formule gagnante?, page B 8

Les soins aux personnes âgées se dégradent en centres d'hébergement

Le réseau lance un cri d'alarme: la situation ne fera qu'empirer d'ici 2006

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le personnel des 143 centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) du réseau public n'arrive plus à fournir que les deux tiers des soins infirmiers et d'assistance de base que requièrent les personnes âgées. La situation s'aggravera nettement d'ici 2006, en raison d'une clientèle de plus en plus âgée qui nécessitera des soins de plus en plus lourds et à cause d'une fréquence plus élevée des maladies cognitives comme la maladie d'Alzheimer.

Dans une étude rendue publique hier, l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec lance un cri d'alarme et constate que le réseau public des CHSLD fait face à une grave crise démographique qui met en péril l'universalité et l'accessibilité des soins pour les personnes âgées. Le président de cette association, Jacques Lemire, a souligné l'inquiétude des établissements devant une situation qui empire. Il en appelle à une réflexion en profondeur de la part du réseau, qui compte 28 500 lits et dessert 40 000 personnes par année, et de celle du gouvernement.

Selon l'étude, qui compare les rapports financiers des établissements du réseau de 1992-93 à 1997-98, chacune

des personnes hébergées avait besoin de 2,9 heures de soins infirmiers et d'assistance par jour en 1992-93. La capacité des centres de répondre à cette demande était de 2,2 heures par jour. C'est donc dire que le personnel répondait aux trois quarts de la demande. Cinq ans plus tard, l'écart s'est creusé et le personnel ne peut plus répondre qu'à deux tiers de la demande. Plus âgée et moins autonome, la clientèle a besoin de davantage de soins — 3,3 heures par jour en moyenne par personne — alors que la capacité du réseau de fournir ces soins a été

VOIR PAGE A 8: SOINS

Rentrée scolaire à Pristina



REUTERS

À PRISTINA, au Kosovo, c'est cette semaine, comme ici, la rentrée des classes. Sauf que pour ces enfants albanophones, elle avait un sens un peu particulier. Expulsés de leurs écoles il y a neuf ans, suivant une décision de Belgrade, ils ont dû poursuivre leur éducation dans des maisons privées. Ils ont repris possession hier de leur réseau scolaire.

TIMOR ORIENTAL

L'ONU somme Jakarta de contrôler ses miliciens

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a exhorté hier le gouvernement indonésien à prendre des «mesures fermes» pour contrôler les milices anti-indépendantistes qui font régner la terreur au Timor oriental.

Il «condamne vivement» les vio-

lences qui se sont déroulées hier près du siège des Nations unies à Dili, la capitale de l'ancienne colonie portugaise, a dit le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard.

Les miliciens favorables à l'Indonésie ont assiégé pendant plusieurs heures le quartier général de la Mission des Nations unies pour le Timor oriental (UNAMET) à Dili. Au moins

un Est-Timorais a été tué par balles par les miliciens qui ont aussi tiré sur les journalistes présents.

M. Annan «appelle la police indonésienne à arrêter les auteurs des vio-

VOIR PAGE A 8: TIMOR

■ Lire aussi: l'éditorial de Guy Taillefer, page A 6



REUTERS

Des réfugiés timorais fuient des combats qui ont éclaté à proximité du quartier général de l'ONU entre factions pro- et anti-indépendantistes.

Les yeux de Majid Majidi

Le revoici à Montréal avec son film *Les Enfants du ciel*

Après *Les Enfants du ciel*, qui remportait il y a deux ans le Grand Prix des Amériques au FFM, le cinéaste iranien Majid Majidi accompagne son dernier film, *La Couleur de Dieu*, de nouveau en compétition. On y verra bien entendu des enfants, ses héros de prédilection, mais c'est la figure d'un jeune aveugle qui lui apportera sa lumière.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Viendra, viendra pas au FFM, l'Iranien Majid Majidi? Le suspense durait encore avant-hier alors que le cinéaste, qu'on disait bloqué au royaume des ayatollahs pour des questions de visa, s'aurait hautement attendu à Montréal, sa pellicule sous le bras. Finalement, on l'a vu apparaître hier matin pour lancer *La Couleur de Dieu* en compétition. Tout s'était joué à la dernière minute. Le sous-titrage élec-



LE FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

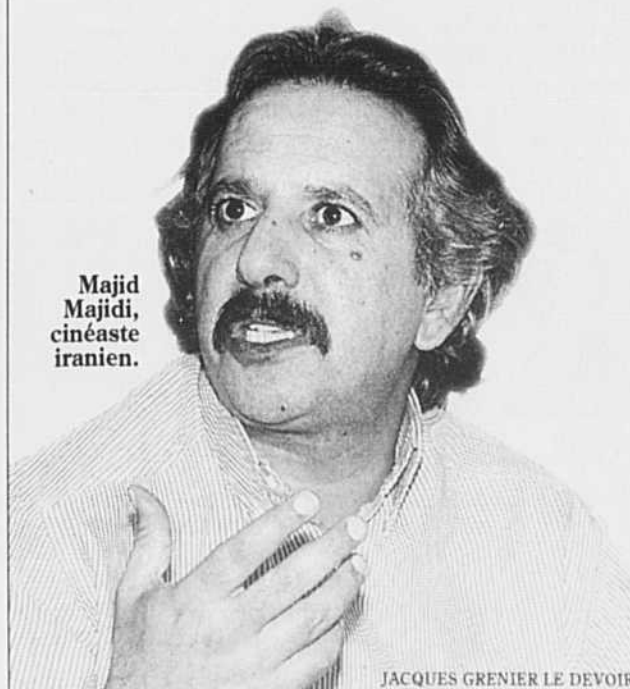
tronique en français n'allait pas être prêt avant la représentation du soir. Qu'importe? Film et cinéaste sont là.

«Bloqué en Iran?», lui a-t-on demandé en entrevue. Il rit, répond par la bouche de son interprète: «Pas du tout.» On n'aura pas droit aux sombres histoires d'autorités pointilleuses. En fait, n'ayant pas en poche son billet de correspondance France-Montréal, c'est en Allemagne qu'il se serait retrouvé pris au piège, d'où les retards et la course folle.

Majid Majidi. Son nom avait été propulsé sur la scène internationale lors de la dernière course aux Oscars alors que son film *Les Enfants du ciel* (distribué par Miramax)

VOIR PAGE A 8: YEUX

■ Autres informations en page B 8



Majid Majidi, cinéaste iranien.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé et chaud.
Max: 29 Min: 12

Québec
Ensoleillé.
Max: 28 Min: 13

Détails, page A 4

INDEX

Annonces A 4
Avis publics B 5
Culture B 8
Economie B 2
Editorial A 6
Horizons B 1

Le monde A 5
Les sports B 6
Montréal A 3
Mots croisés B 5
Politique A 4
Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Front commun du secteur public

Une grève demeure presque inévitable, croit Henri Massé

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le front commun du secteur public formé des trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ se sont entendus, hier, pour amorcer maintenant des négociations intensives en vue de conclure des ententes dans le secteur public dès cet automne. Malgré tout, le président de la FTQ, Henri Massé, a indiqué que le déclenchement d'une grève était «pratiquement inévitable».

Au sortir de la rencontre avec les trois leaders syndicaux à laquelle ont participé le ministre d'Etat à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, et le ministre d'Etat à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a accueilli comme «une bonne nouvelle» cette volonté des centrales syndicales d'accélérer le processus de négociation. Pour sa part, la partie patronale a déposé, hier, un plan de travail pour accélérer les échanges. «Nous considérons que nous pourrions progresser très rapidement. Nous sommes prêts depuis un bon bout de temps à cette phase d'accélération, à ces négociations intensives. Maintenant, dans les prochaines semaines, oui, il y aura sûrement des développements», a dit M. Léonard.

Quant à la menace de grève imminente, le président du Conseil du trésor a rappelé qu'«une bonne partie des syndicats ont obtenu le droit de grève et ils peuvent l'exercer. C'est leur droit». M. Léonard a aussi répété que l'offre du gouvernement était de 5 % en trois ans, une offre qui est alignée sur le secteur privé. Chaque point de pourcentage d'augmentation de la rémunération des salariés de l'Etat correspond à un débours d'environ 210 millions pour le gouvernement. Le front commun syndical réclame des hausses de salaire de 11,5 % en trois ans.

Pour ce qui est des conditions de travail normatives, les centrales ont déterminé les points prioritaires, soit la précarité des emplois, la charge de travail et la sous-traitance. «Sur ce plan, je rappelle toutefois qu'en ce qui concerne les marges de manœuvre [...], il s'agit de respecter le cadre financier du gouvernement», a réitéré M. Léonard. Et ce, même si le gouvernement dégage des surplus plus élevés que prévu.

Apparaissant unis, même sur la question de l'équité salariale, les trois leaders syndicaux ont tenu une conférence de presse avant leur rencontre avec M. Léonard, Mme Marois et M. Legault. «C'est une négociation compliquée. On pense que nos membres sont en rogne puis on pense que, s'il n'y a rien de fait, on s'en va vers un psychodrame», a dit M. Massé, qui était accompagné de la présidente de la CEQ, Monique Richard, et du président de la CSN, Marc Laviolette.

Les leaders syndicaux ont souligné que 14 mois s'étaient écoulés depuis le dépôt des offres des centrales. En outre, les 60 jours de médiation «n'ont rien donné», a indiqué M. Massé. Sur la question salariale, les leaders syndicaux estiment que le gouvernement va mettre de l'eau dans son vin. «Les salaires, ça peut se régler en trois, quatre jours», a dit M. Massé.

«Si après ta première offre, tu ne bouges pas de là, ça veut dire que tu ne négocies pas. Si c'est ça qu'il [Lucien Bouchard] veut faire, il devrait le dire. On saurait tout de suite à quoi s'en tenir. Je ne pense pas que c'est ça, la stratégie du gouvernement», a indiqué, pour sa part, Marc Laviolette.

Immigrants illégaux

Le Canada veut un plan international

PRESSE CANADIENNE

Après sept semaines et l'arrivée de trois bateaux remplis d'immigrants illégaux, le Canada n'a toujours pas obtenu l'assurance de la part de la Chine qu'elle prendra des mesures pour enrayer les départs d'émigrants clandestins à partir des côtes de la province chinoise de Fujian.

Au lieu de se fier sur la Chine pour contenir l'exode, le gouvernement canadien souhaite qu'un groupe de pays coopèrent pour combattre les organisations criminelles à l'origine de ce trafic d'immigrants.

«Nous estimons que la plupart des bateaux qui transportent des immigrants illégaux sont le fait de réseaux criminels», a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy. Il a ajouté qu'Ottawa s'efforçait d'établir des liens entre différents pays en vue de combattre ces réseaux.

Parlant par téléphone depuis Helsinki, en Finlande, M. Axworthy a déclaré que les passagers des rafiot délabrés qui sont arrivés en Colombie-Britannique sont «victimes de ces criminels» et qu'il fallait s'organiser sur le plan international pour stopper le trafic d'immigrants.

Prie de dire si la Chine s'était engagée à faire cesser ces départs, le ministre a répondu que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. La Chine pourrait-elle faire davantage pour stopper les départs clandestins?

Les autorités chinoises pourraient faire cesser tout cela d'un seul coup, si elles le voulaient, affirme un expert canadien des questions chinoises. «Ces gens doivent sortir du Fujian, qui est la partie de la Chine la plus lourdement surveillée — juste en face de Taïwan», explique l'universitaire, qui a demandé l'anonymat pour préserver ses contacts avec la Chine. «Il n'est pas possible que ces gens quittent le Fujian sans être détectés», soutient l'universitaire canadien. [...] C'est probablement une question, non seulement de corruption locale, mais du fait que la marine chinoise ne stoppe tout simplement pas ces bateaux.»

Depuis le 10 juillet, trois bateaux non identifiés sont arrivés sur la côte de Colombie-Britannique avec à leur bord, au total, 450 personnes, dont 200 dans la journée de mardi.

On croit que ces immigrants sont originaires du Fujian, une province qui compte plus de 32 millions d'habitants et qui a une longue tradition d'émigration.

Des millions de personnes se retrouvent sans emploi en Chine, à cause de la fermeture d'entreprises non rentables, propriété de l'Etat, et se voient poussées à l'exil, dans l'espoir de trouver ailleurs une vie meilleure.

Projet de barrage sur la Batiscan

Le réservoir de Boralex n'est pas réglementaire

L'envergure du bassin aurait dû faire l'objet d'une évaluation publique d'impacts

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a dû payer deux millions en compensation à un pisciculteur de l'Outaouais dont il voulait révoquer le certificat d'autorisation et dont un tribunal avait contesté la validité. L'Environnement s'acheminait-il vers une conclusion similaire dans le projet Boralex sur la Batiscan, autorisé au printemps pour la construction d'une minicentrale de 9,7 mégawatts?

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le réservoir hydroélectrique qui sera créé en amont du barrage de Boralex à la chute des Ailes, sur la rivière Batiscan, dépasse par plus de trois fois l'une des normes réglementaires définissant le seuil à partir duquel un projet doit s'engager sur la voie d'une évaluation publique de ses impacts.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de deux sources bien informées, selon lesquelles la surface du réservoir projeté par Boralex atteindra 180 000 mètres carrés. Cette précision apparaîtrait d'ailleurs en toutes lettres dans les documents soumis par le promoteur au ministère de l'Environnement, dont les fonctionnaires n'ont pas jugé bon pour autant d'exiger une étude d'impacts du promoteur même si le réservoir dépasse la norme réglementaire des 50 000 mètres carrés. Ils ont plutôt autorisé le projet sans le soumettre à la procédure qui force la divulgation de l'étude d'impacts et son examen en audiences publiques.

Aucune des deux sources dans cette affaire n'a pu expliquer comment le dossier avait pu obtenir un certificat d'autorisation à la suite d'une simple étude de répercussions environnementales, ce qui court-circuitait la procédure d'audiences publiques à laquelle le promoteur Boralex et son principal leader, l'homme d'affaires Bernard Lemaire, s'opposent publiquement depuis des années. La commission Doyon a d'ailleurs reproché à l'Environnement d'avoir émis des certificats d'autorisation illégaux en faveur de Boralex, privant le public de son droit d'être informé et de participer au débat sur le sort de son environnement.

La semaine dernière, l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du Québec (APIGQ) deman-



EAU-SECOURS

La chute des Ailes serait construite entre le parc régional situé sur la terre ferme, à gauche, et l'île qui apparaît sur la droite, juste en amont du début du rapide. La portion de ce rapide que l'on voit ici serait totalement asséchée jusqu'à la sortie du canal de dérivation, situé de l'autre côté de l'île, plus en aval.

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, de révoquer le certificat d'autorisation émis en faveur de Boralex parce que son réservoir allait dépasser la norme des 50 000 mètres carrés. Mais les ingénieurs ne dévoilaient ni le résultat de leurs calculs ni la source de leurs renseignements.

Refus du ministère

Quant au ministère, invité par *Le Devoir* à divulguer les chiffres contenus dans l'étude d'impacts pour trancher le débat, il a refusé de le faire.

Caroline Drouin, l'attachée de presse du ministre Bégin, a affirmé que les renseignements contenus dans l'étude d'impacts — qui fait partie intégrante du certificat, public par définition — «ne pouvaient être divulgués parce que jugés confidentiels par le promoteur». Paradoxalement, ces précisions sont moins confidentielles dans le cas des projets plus importants puisqu'elles apparaissent dans l'étude d'impacts rendue publique.

Mme Drouin a ajouté que «le ministre allait répondre à la lettre de l'APIGQ prochainement», sans dire quand. M. Bégin précisera alors si le certificat a été autorisé légalement ou illégalement. Il sera difficile, voire impossible, de

vérifier les bases factuelles de ce verdict si l'étude d'impacts demeure confidentielle.

Le projet de la chute des Ailes a été soulevé cette semaine au Groupe Faune qui conseille le ministre Guy Chevrette, responsable de ce secteur maintenant détaché de l'Environnement.

Le président de la Fédération québécoise de la faune (FQF), Claude Gauthier, a soutenu que le barrage de Boralex compromettrait le sort de l'énorme fraysère à doré si tuée en aval.

Au début de l'été, *Le Devoir* révélait que l'Environnement s'était contenté d'un débit réservé de dix mètres cubes à la seconde alors que la norme la plus libérale commandait un débit minimal 19 mètres cubes.

Jusqu'ici, les services de la faune ne sont pas intervenus dans ce dossier parce que le projet se situerait à un endroit où la berge, le lit du cours d'eau et ses forces hydrauliques sont privés. Ce qui n'empêche pas la Loi de la conservation de la faune de s'appliquer, soutient M. Gauthier, parce que la ressource halieutique et la fraysère demeurent des biens publics.

Par ailleurs, des citoyens de Saint-Narcisse, Saint-Stanislas et Sainte-Geneviève-de-Batiscan viennent de mettre sur pied un tout nouveau comité, Les Amis du parc de la rivière Batiscan. Le groupe s'apprête à entreprendre une tournée régionale pour faire connaître les impacts de la centrale de Boralex.

Selon sa porte-parole, Anne-Marie Lafontaine, les citoyens se sentent «bien petits» devant la tâche qui s'annonce maintenant.

«Nous n'avons pas de connaissances techniques ni juridiques, explique Mme Lafontaine. Nous n'avons pas d'entrées dans les médias pour répéter notre message et nos inquiétudes. Nous n'avons pas de documents pour réfléchir sur le dossier: les seules informations disponibles nous parviennent du promoteur et ont été données dans une assemblée de promotion du projet, tenue en septembre 1998, et qui était noyauté par ses supporters. On n'a rien eu de plus depuis. Nous n'avons que nos cuisines pour débattre de la question et nous organiser. Quels pouvoirs avons-nous comme simples citoyens devant un tel projet? Qui va se préoccuper de notre droit d'être informés et de celui de participer aux décisions qui touchent notre milieu? Pensez-vous qu'on compte vraiment pour le ministre de l'Environnement? Tout ce qu'on sait, c'est qu'on tient à nos chutes et à notre rivière et que tout le monde ici commence tout juste à réaliser l'ampleur de ce qui s'en vient.»



ANDREW VAUGH REUTERS

Les membres des familles des disparus du vol 111 de la Swissair se sont réunis hier à Bayswater pour commémorer la catastrophe qui a fait 229 victimes il y a un an.

Les familles commémorent la tragédie du vol 111 de la Swissair

Un an plus tard, les questions restent sans réponses

ASSOCIATED PRESS

Bayswater, Nouvelle-Écosse — Il y a un an aujourd'hui, le vol 111 de la Swissair s'abîma en mer au large des côtes canadiennes, faisant 229 morts. Alors que les familles des victimes commémorent depuis hier la catastrophe, les questions sur l'accident restent pour beaucoup sans réponses.

Quelque 800 personnes étaient attendues hier à Halifax pour une journée de commémoration et de recueillement, la Swissair ayant affrété un vol spécial qui devait amener 380 personnes de divers pays européens. Aujourd'hui, à 22h31 heure locale, au moment précis où le MD-11 s'est abîmé en mer le 2 septembre 1998, une minute de silence sera observée à Bayswater, le village le plus proche du lieu de la catastrophe, en Nouvelle-Écosse.

Les cérémonies devaient commencer dès hier, avec l'inhumation d'une vingtaine de cercueils contenant des restes non identifiés. Un monument, portant le nom de toutes les victimes, devait ensuite être dévoilé au cours d'une cérémonie privée.

Aujourd'hui, c'est une cérémonie publique de souvenir avec des représentants des autorités qui est prévue. La

Suisse sera représentée par la présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss.

Après un an d'enquête menée par quelque 400 experts, la cause de l'accident reste encore inconnue. La source de l'incendie dans la cabine de pilotage, qui semble avoir provoqué l'accident, n'a pas été établie. Actuellement, les enquêteurs envisagent un possible arc électrique entre des câbles qui aurait généré des étincelles. Le matériau isolant de l'appareil semble ensuite avoir pris feu. Mais il faudra encore environ deux ans, selon les autorités, pour que le rapport final puisse être établi.

Pendant ce temps, le dédommagement des victimes fait, lui, problème devant les tribunaux américains. Aux États-Unis, en effet, la Swissair doit faire face à des demandes de dédommagement d'un montant total de près de 16 milliards de dollars et pas moins de 48 plaintes sont en suspens.

En Europe, cinq cas ont déjà été réglés sans intervention de la justice et la compagnie suisse espérait pouvoir régler à l'amiable au cours des 12 à 18 prochains mois les derniers cas. Le 5 août dernier, elle s'était déclarée d'accord pour assumer avec le constructeur d'avion Boeing la responsabilité de l'accident.

Jacques Chirac et Jean Pelletier seront honorés à Québec

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, partagera avec le président de la France, Jacques Chirac, les honneurs qu'on leur réserve aujourd'hui à Québec à titre de fondateurs de l'Association internationale des municipalités francophones.

Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, s'étant liés d'amitié alors que l'un était maire de Québec et l'autre maire de Paris.

Une plaque commémorant leur initiative passée sera dévoilée au parc de la Francophonie, à deux pas de l'Assemblée nationale, aujourd'hui, en présence de représentants de la ministre fédérale Lucienne Robillard, de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, et du secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali.

Cette cérémonie a de quoi faire sourire: l'homme de confiance du premier ministre Chrétien se retrouve sous les feux de la rampe, au cœur de Québec, alors que fait rage le débat sur l'attribution du titre de «capitale nationale».

Cette ironie du sort sera moins douce aux yeux du premier ministre Lucien Bouchard, qui pourra y voir le signe des bonnes relations qu'entretiennent Paris et Ottawa.

Les activités de l'Association des municipalités francophones permettront à Jacques Chirac de rencontrer privé le premier ministre Bouchard, à l'Assemblée nationale, cet après-midi.

Outre les dossiers francophones de l'heure, ils auront l'occasion de discuter en toute quiétude du projet souverainiste du gouvernement Bouchard et de son intention de tenir un référendum avant l'an 2001.

La France, qui loupait depuis des années entre «la non-indifférence et la non-ingérence», a décidé, sous l'impulsion du président Chirac, «d'accompagner le Québec», peu importe le choix politique qu'il fera.

L'ambassadeur français Denis Bauchard a cependant soufflé du froid sur cet «accompagnement» en laissant entendre, à Ottawa cette semaine, que la France n'avait jamais formellement reconnu le peuple québécois. Ses propos ont soulevé l'ire de la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin.

Elle pourra tirer cette affaire au clair au cours de l'entretien qu'elle aura avec le président Chirac, ce midi.

EN BREF

Lise Thibault se remet

(PC) — La lieutenant-gouverneur du Québec, Lise Thibault, blessée mardi sur un parcours du Club de golf Tremblant, dans les Laurentides, se remet normalement de ses blessures, à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Mme Thibault a subi une commotion cérébrale, une entorse de la cheville droite, une laceration au cuir chevelu et une laceration profonde à la jambe droite qui a nécessité une opération. Elle devrait recevoir son congé médical dans les prochains jours. Mme Thibault, qui est paralysée aux jambes, aurait perdu la maîtrise de sa voiturette de golf qui aurait reculé dans une pente avant de se renverser sur elle.

s e c t i o n

Publié le mardi 21 septembre 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 17 septembre 1999

V o t r e r e n d e z - v o u s m e n s u e l . . .

LE DEVOIR MONTREAL

Chapeaux d'occasion



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

COMME chaque saison, les commerçants du boulevard Saint-Laurent à Montréal ont laissé déborder leurs échoppes sur les trottoirs et le bitume au plus grand bonheur des promeneurs. Occasion rêvée de se balader sous le soleil sans autre but que de se griser de la multitude bigarrée qui s'y retrouve, l'événement permet parfois de faire véritablement de bonnes affaires dont l'un des plaisirs sera de se vanter les jours suivants.

Méto de Longueuil

La STRSM contre-attaque

La société de transport conteste la légalité du décret l'obligeant à verser 5,4 millions à la STCUM

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

La STRSM s'était promis d'analyser les «options» qui s'offraient à elle pour contester l'obligation qui lui est faite par Québec de verser 5,4 millions à la STCUM pour couvrir les coûts d'exploitation de la station de métro à Longueuil depuis 1997. Elle est passée à l'acte hier.

La Société de transport de la Rive-Sud de Montréal a en effet déposé une action directe en nullité à la Cour supérieure de Longueuil contre le décret adopté par le gouvernement le 7 juillet dernier.

La contestation repose sur cinq «illégalités» qui auraient été commises. Entre autres, l'avocat de la STRSM soutient que Québec n'aurait pas consulté l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avant d'imposer son décret et que le conseil d'administration de celle-ci n'aurait jamais adopté de résolution en ce sens, ce qui est contraire à la loi de l'agence. À l'AMT, la directrice des affaires juridiques, Natalie Mills, affirme au contraire que l'agence a été consultée par le ministère de la Métropole dès l'automne 1996 et qu'une résolution du conseil d'administration, prévoyant l'élaboration de scénarios d'action devant être soumis au ministre de la Métropole, a été adoptée en octobre 1996.

La STRSM conteste également la rétroactivité du décret ainsi que son caractère arbitraire.

Le conflit opposant les deux sociétés de transport est maintenant vieux de trois ans. Lors de la création de

l'AMT, en 1995, il était clairement mentionné que la STRSM devrait recommencer à payer pour le métro à Longueuil à raison d'un tiers des frais d'exploitation en 1997, deux tiers en 1998, puis la totalité en 1999. Mais les deux sociétés de transport n'ont jamais réussi à s'entendre sur les coûts réels. La STRSM estime que la ligne 4 (jaune) fait ses frais alors que la STCUM évalue à 5,5 millions les coûts d'exploitation qu'elle a assumés entre 1997 et 1999. Devant l'impasse, Québec a tranché par décret: la STRSM devrait payer 3,6 millions pour les trois dernières années (1997, 1998 et 1999) et 1,8 million pour 2000. Ce sont ces sommes que conteste la STRSM.

«Nulle part dans le décret est-il précisé quels facteurs ont été pris en considération pour arriver à ce montant», a commenté M. Louis Philippe Bourgeois.

La STRSM a quand même fait parvenir un premier versement de 901 299 \$ à la STCUM la semaine dernière. Mais, précise M. Bourgeois, il a été fait avec une mention de protêt, ce qui signifie que le paiement est fait sans admission de responsabilité de la part de la STRSM. Si le tribunal déclare nul le décret gouvernemental contesté, la somme devrait donc être remboursée à la STRSM.

«Quand on [fera] nos budgets, on va geler cet argent», a déclaré la porte-parole de la STCUM, Odile Paradis, tout en ajoutant ne pas être surprise de la décision de la STRSM de contester le décret.

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, n'a pas fait de commentaire hier.

EN BREF

Fusion prochaine de Lachine et Saint-Pierre

(Le Devoir) — Les municipalités de Lachine et de Saint-Pierre sont en voie de devenir les premières villes à fusionner sur l'île de Montréal depuis la création de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) en 1970. Le projet a été adopté mardi soir par le conseil municipal de Saint-Pierre (4700 habitants) par une écrasante majorité, 24 heures après que leurs collègues de Lachine (35 700 habitants) eurent unanimement pris la même décision. La fusion, qui pourrait se concrétiser dès janvier prochain, doit à présent obtenir l'assentiment de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. Un délai de 30 jours est accordé aux opposants pour faire entendre leur voix. La fusion, à laquelle s'opposent surtout des citoyens de Saint-Pierre, devrait se traduire par une réduction de taxes pour les résidents des deux municipalités.

Incendie à la centrale thermique de Tracy

(PC) — Aucune production d'électricité ne s'est faite hier à la centrale thermique de Tracy à la suite d'un incendie ayant éclaté, en matinée, dans la salle des turbines. Des pompiers de Tracy sont venus prêter main-forte à une vingtaine d'employés d'Hydro-Québec tentant de maîtriser l'incendie. Les 30 autres employés ont été

renvoyés chez eux. Le combat contre l'incendie a duré moins d'une heure. Ces informations ont été fournies, hier, par le porte-parole de la société d'État, Jean-Claude Lefebvre. Compte tenu de la grève en cours du côté des techniciens et des employés de métier, notamment, la Sûreté du Québec a été mandatée sur les lieux pour ouvrir une enquête. Les bâtiments n'ont aucunement été endommagés et on ne rapporte aucun blessé. On ignore pour le moment l'étendue des dommages qu'on évalue tout de même sommairement à des centaines de milliers de dollars. Le feu se serait déclaré, un peu après 10h, au moment où on remettait en marche une turbine reliée à un alternateur. L'incendie a été qualifié de «peu commun» par le porte-parole d'Hydro-Québec. La centrale thermique de Tracy a une capacité de 600 mégawatts.

Pharmaciens: décision attendue

(Le Devoir) — Le Conseil des services essentiels pourrait bien rendre aujourd'hui sa décision concernant le droit des pharmaciens d'établissement de santé de mettre à exécution leur menace de démission en bloc la semaine prochaine. Convoqués en audience mardi, les représentants des hôpitaux et autres centres de soins ont débattu avec les représentants des pharmaciens jusqu'à minuit sur le caractère «concerté» ou «individuel» que l'on peut accorder aux démissions, avant que le conseil ne décide de mettre l'affaire en délibéré. Exaspérés par la lenteur des négociations, 91 % des 1000 membres de l'Association des pharmaciens d'éta-

blissements de santé ont signé une lettre de démission qui sera effective mardi prochain, menaçant ainsi de paralysie complète près de 250 établissements.

LOGIQUES

Pour des pratiques éducatives non discriminatoires



Pédagogie et équité

Claudie Solar (coll.)
ISBN 2-89381-524-3 - 264 p.

24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES Inc.

En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

Quand les lampions ne suffisent plus

Les 125 000 \$ récoltés cet été auprès des touristes iront à la restauration de la basilique Notre-Dame

Vous venez pour prier ou pour visiter? La question à 2 \$ posée à l'entrée de la basilique Notre-Dame lui a permis de renflouer ses coffres, qui en avaient bien besoin.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Les frais de 2 \$ exigés depuis huit mois aux touristes qui désirent contempler l'intérieur de la basilique Notre-Dame lui ont fait encaisser un profit de 125 000 \$ en plus d'entraîner l'embauche d'une quinzaine de guides touristiques.

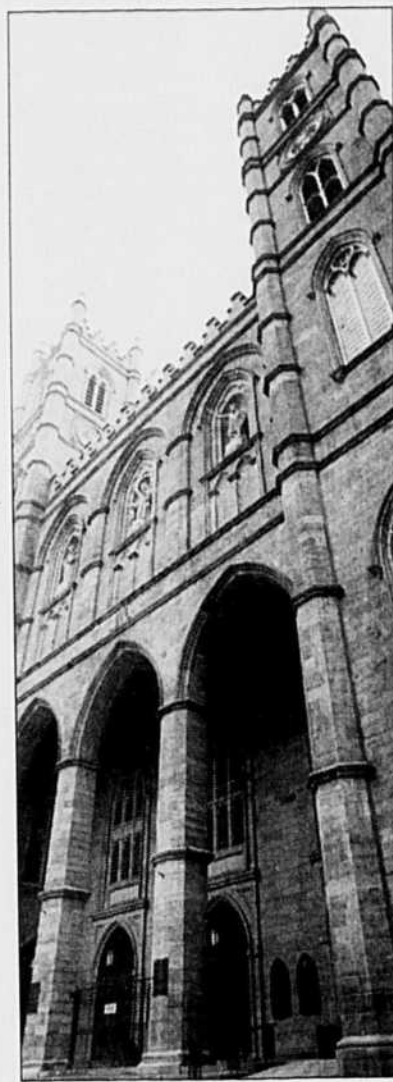
«Nous sommes très contents des résultats. Les sommes récoltées iront à la restauration de la basilique», explique Yolande Tremblay, directeur général de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

Depuis qu'il a été décidé de mettre les touristes à contribution, 200 000 personnes ont défilé à la basilique. Si le profit n'est pas de 400 000 \$, c'est que, pour en donner pour leur argent aux Japonais et autres touristes de tout poil, la basilique a embauché une quinzaine de guides touristiques, payés 8 \$ de l'heure.

Des plaintes? «Très franchement, nous n'en avons reçu que quatre», avoue M. Tremblay. Avec raison, une dame s'est plainte d'avoir dû faire la file avant de pouvoir entrer pour prier. Nous avons résolu le problème en donnant accès aux habitués par une entrée latérale.

Les trois autres plaintes venaient de citoyens scandalisés de devoir donner 2 \$ pour avoir accès à ce haut lieu de prière. «Notre façon de procéder ne peut pas faire l'unanimité, nous le savons bien», note M. Tremblay.

Il n'était bien sûr pas question de jouer à la police à l'intérieur de la basi-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les touristes n'ont pas rechigné à verser 2 \$ pour contribuer à l'entretien de la basilique Notre-Dame.

lique et encore moins de nuire à la fréquentation des lieux. Ainsi, les étudiants ont pu entrer gratuitement, et

la basilique s'est montrée souple à l'égard des promoteurs touristiques. «Ceux qui, dans leurs publicités, avaient déjà annoncé leurs visites guidées de Montréal à 35 \$ se voyaient mal exiger deux dollars de plus à leurs clients», explique encore M. Tremblay. «Dans certains cas, nous avons coupé le prix de moitié.»

L'expérience ayant été concluante, les guides touristiques ont cependant été avisés qu'ils devraient payer le plein prix à l'avenir, et ce, au moins jusqu'en 2001.

N'empêche, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame se montre soucieuse d'agir en toute justice et passera les prochaines semaines à comparer son prix à celui des autres églises d'Europe. «On me dit, par exemple, qu'à Westminster, il faut payer quelque 12 \$ à l'entrée!»

Intilide de s'inquiéter, Notre-Dame n'a nullement l'intention de faire dans la surenchère. «Les gens doivent comprendre notre situation. En France, les églises sont prises en charge par l'État et leurs travaux sont financés de ce fait à même l'impôt des Français. À l'inverse, ici, comme en Italie, la charge de la restauration nous revient.»

Chose certaine, la basilique Notre-Dame n'est pas qu'un lieu de culte mais un véritable trésor culturel. «L'intérieur surprend par son ampleur et par la richesse et la polychromie de son décor», écrit le guide vert Michelin.

Outre la chaire monumentale ornée de statues de Philippe Hébert et le baptistère décoré de fresques d'Ozias Leduc, Notre-Dame charme encore par son imposant maître-autel signé Henri Bouriché, par ses vitraux et par son orgue Casavant.

Tout cela nécessite un entretien de tous les instants et, depuis une dizaine d'années, le déficit de la basilique varie entre un million et un million et demi.

Un sergent est banni de la police pour vol

PRESSE CANADIENNE

Le vol d'une montre et de 5000 \$ ainsi que la subtilisation de la cassette vidéo témoin a finalement coté sa carrière au sergent Mario Dugas du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM).

Il ne pourra exercer de fonctions semblables de gardien de la paix avant cinq ans, vient de trancher le comité de déontologie policière qui étudiait la plainte déposée contre ce policier.

Les malheurs du sergent Dugas ne s'arrêtent pas là. Aux accusations criminelles pour vol portées contre lui, il a plaidé coupable. Il doit connaître la sentence au début d'octobre.

Le vol et la tentative de camouflage se sont produits en mars et avril 1998.

Relevé de ses fonctions presque aussitôt après par les autorités policières, le policier Dugas n'a donné sa démission du SPCUM qu'un an plus tard.

Selon les informations contenues dans la décision déontologique, le policier Dugas a volé la montre et l'argent d'une personne qui était détenue.

Au criminel ainsi qu'en déontologie policière, il a reconstruit les faits reprochés. Le comité de déontologie policière présidé par M. Richard W. Luitone a, par sa sanction, tenté de tenir compte de la protection du public et des devoirs et normes de conduite auxquels sont soumis les policiers.

«Il ne faut jamais perdre de vue que le policier est un serviteur du public et qu'il détient une place privilégiée au sein de la société. On attend de lui une conduite irréprochable. À l'évidence, le sergent Dugas a irrémédiablement terni l'image de la fonction policière», écrit M. Luitone.

Club 402-HOMME



Notre collection automne-hiver est arrivée.

PRÊT-À-PORTER POUR HOMMES!

Achetez directement de l'importateur les grandes marques de costumes fabriqués en ITALIE:

De 299 \$ à 499 \$
LE COSTUME!

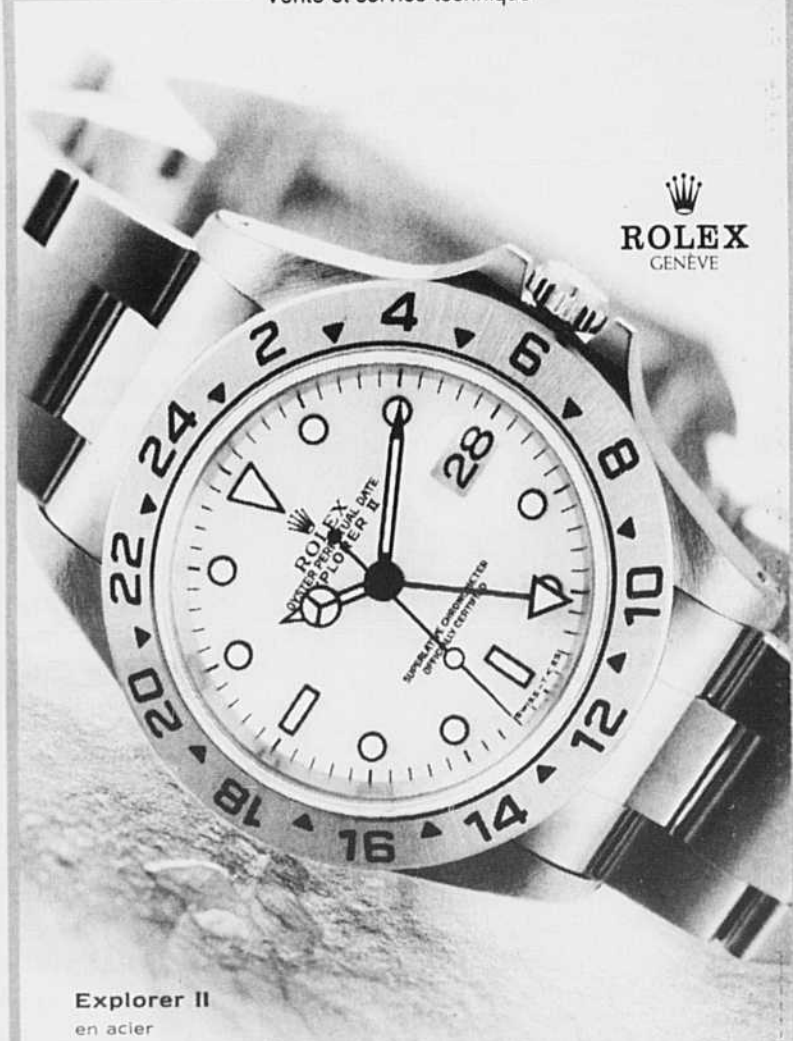
Tous nos costumes sont taillés dans les plus beaux tissus italiens 100% pure laine avec des coupes exclusives. Finis main dans la tradition artisanale italienne.

Tissus signés:
Cerruti 1881 - Zegna
Marzotto - Zignone etc.

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique



Explorer II
en acier

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LE DEVOIR

POLITIQUE

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Le Togo ne recevra pas de blâme

Amnistie internationale y dénonce
pourtant la torture et les exécutions extrajudiciaires

Souveraineté du Québec

La Belgique fait preuve d'une extrême prudence

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Aux prises elle aussi avec les velléités sécessionnistes d'une partie de sa population, la Belgique marche sur des œufs lorsqu'on aborde la question souverainiste québécoise.

En route vers Moncton où il participera au Sommet de la Francophonie, le ministre président de la communauté française de Belgique, Hervé Hasquin, a fait escale à Québec hier où il a démontré que ce dossier est tout aussi émbêtant pour les Belges que pour les Français.

«La Belgique est un Etat fédéral. Nous sommes respectueux du droit constitutionnel de chaque Etat et il serait malvenu et mal seyant d'intervenir publiquement dans les affaires intérieures du Canada», a déclaré M. Hasquin quelques minutes avant un entretien privé avec le premier ministre Lucien Bouchard. «Et en ce qui concerne les rapports du Québec avec le Canada, a-t-il poursuivi, j'aurais à m'en entretenir avec le premier ministre mais vous comprendrez que je préfère ne pas me prononcer publiquement sur cette question. S'il veut l'aborder, il l'abordera.»

M. Bouchard a reconnu à son tour que ce sujet pourrait être abordé par son visiteur mais que lui n'avait pas l'intention d'orienter leur entretien dans cette direction.

Les Flamands remettent en question leur relation avec la Belgique. L'autre communauté, les Wallons, sont francophones et se posent en défenseurs de la fédération belge.

Lorsque interrogé par les journalistes belges sur les similitudes entre les problèmes de la communauté francophone belge et ceux du Québec, M. Bouchard a fait montre d'une prudence comparable à celle de son visiteur belge et coupé court aux questions embarrassantes. «Je ne voudrais pas m'engager dans des comparaisons internationales, j'ai assez de nos problèmes nationaux», a-t-il laissé tomber.

A la veille du Sommet de la Francophonie, les deux hommes, réunis dans un édifice fédéral à quelques pas du bureau de Lucien Bouchard, ont fait le tour des dossiers de l'heure, à savoir la diversité culturelle, l'avenir de l'Agence universitaire francophone (AUF) et ce que M. Hasquin a appelé «la problématique africaine» des droits de l'homme.

MICHEL VENNE
ENVOYÉ DU DEVOIR À MONCTON

En dépit de rapports qui dénoncent les exécutions extrajudiciaires, la torture et les arrestations arbitraires au Togo, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones vont s'abstenir de blâmer ce pays lors du sommet qui s'ouvre demain à Moncton.

Au contraire, la Francophonie va plutôt se borner à encourager le Togo à poursuivre le processus de démocratisation en cours sans relever les violations des droits.

Dans le projet de plan d'action, adopté mardi par les ministres de la Francophonie réunis en conférence préparatoire, la Francophonie note «avec satisfaction l'aboutissement du dialogue intertogoïse qui a conduit à l'accord-cadre en vue de la réconciliation nationale». Cet accord a été conclu en juillet dernier grâce à l'intervention de quatre «facilitateurs» européens, dont l'un représentait l'OIT, à la suite de la contestation par les partis d'opposition des résultats des dernières élections législatives.

L'accord prévoit notamment la tenue de nouvelles élections législatives anticipées, en mars 2000, et affirme l'engagement du président de la république, Gnassingbé Eyadéma, de ne pas être à nouveau candidat aux présidentielles de 2003.

Le président Eyadéma dirige le Togo depuis 32 ans. Il a pris le pouvoir à la suite de deux coups d'Etat successifs, l'un en 1963, au cours duquel le président élu du pays, Sylvanus Olympio, avait été assassiné, et un second en 1967.

Le plan d'action prévoit également que la Francophonie demande «à tous les signataires de l'accord d'en appliquer l'ensemble des dispositions et invite la communauté internationale, notamment sa composante européenne, à apporter au Togo le concours nécessaire à la réussite de ce processus». Cela inclut des aides financières et techniques.

Le Togo cité en exemple

Loin de blâmer le Togo, le secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, a plutôt cité en exemple l'accord de réconciliation intertogoïse pour illustrer les succès de la Francophonie en matière de démocratisation.

M. Boutros-Ghali a vanté «l'approche extrêmement pragmatique» de la Francophonie à cet égard, ajoutant que,

«dans certains cas, vu la spécificité du pays, il faut parfois mettre l'accent surtout sur le développement et faire passer au second plan la démocratisation. A quoi sert la démocratisation, ajoute-t-il, si 70 % de la population est analphabète?».

Dans un communiqué rendu public à Moncton hier, Amnistie internationale reproche à la Francophonie, qui a joué un rôle de premier plan dans la conclusion de cet accord-cadre, d'avoir «fait défaut au peuple togolais en n'insistant pas sur la protection des droits humains».

Amnistie, appuyée en cela par Reporters sans frontières et par la Fédération internationale des associations des chrétiens pour l'abolition de la torture, a demandé aux chefs d'Etat de langue française de profiter du sommet pour faire pression sur le Togo afin d'éviter de nouvelles violations.

Le 20 août dernier, une commission des Nations unies a ordonné la tenue d'une enquête sur les exécutions extrajudiciaires qui auraient été perpétrées à l'occasion des élections présidentielles de juin 1998.

Ces exécutions sont dénoncées dans un rapport d'Amnistie publié le 5 mai dernier, interdit de diffusion au Togo. «En juin 1998, lit-on dans ce rapport, pendant la campagne pour les élections présidentielles et après la proclamation des résultats, des centaines de personnes, dont des militaires, ont été exécutées de manière extrajudiciaire. Des corps ont été retrouvés sur les plages au Togo et au Bénin [pays voisins], des cadavres ont été vus en haute mer durant au moins quatre jours au large du Bénin».

Amnistie met en cause la responsabilité des forces armées togolaises en s'appuyant sur des témoignages recueillis sur place en novembre et décembre 1998.

Au cours d'un entretien avec *Le Devoir* hier à Moncton, le ministre togolais des Affaires étrangères et ancien premier ministre du Togo (de 1991 à 1994), Joseph Koffigoh, a qualifié les affirmations d'Amnistie de tissu de mensonges. Le ministre ne voit pas comment les autorités togolaises auraient pu, en pleine période électorale, alors que le pays est scruté à la loupe par des observateurs

étrangers, perpétrer les actes dénoncés par Amnistie.

«Nous sommes des démocraties naissantes, a-t-il expliqué, et dans cette situation, des partis d'opposition essaient d'utiliser des organisations comme celle-ci.» Le ministre ajoute que l'accord de réconciliation montre que le problème soulevé par Amnistie est «dépassé», que les partis ont tous convenu, au Togo, de tourner la page.

M. Koffigoh reconnaît que le processus électoral au Togo a souffert de certaines «insuffisances». «On fait ce qu'on peut», dit-il, évoquant des problèmes de financement, d'infrastructures, d'état civil.

Le gouvernement togolais a réagi radicalement au rapport en traînant Amnistie devant les tribunaux. Le secrétaire général de l'organisation, Pierre Sané, a été cité à comparaître devant un juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Lomé, le 15 novembre, pour une «possible inculpation pour outrage, incitation à la révolte, diffusion de fausses nouvelles et complot contre la sécurité extérieure de l'Etat», passible de la peine de mort.

Le ministre togolais a fait valoir que même le président de la République française, Jacques Chirac, lors d'une visite au Togo le 23 juillet, a donné raison au Togo en affirmant que le rapport d'Amnistie était sans doute le résultat d'une manipulation, ce qu'a nié Amnistie internationale, et que les accusations n'étaient pas étayées par des témoignages.

Amnistie craint que le Togo utilise la procédure judiciaire en cours pour se soustraire à l'enquête ordonnée par les Nations unies. Elle craint également que les plaignants, les témoins et les défenseurs des droits de la personne qui fournissent des preuves à la commission d'enquête s'exposent à des représailles de la part des autorités togolaises.

En conférence de presse hier matin, le président de la section francophone canadienne d'Amnistie, Michel Frenette, a appelé les pays francophones à plus de cohérence entre les discours émanant des sommets en faveur du respect des droits de la personne et leurs actions auprès de leurs membres.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
avec mezz. 349.000\$. 521-0897.
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3322**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement : cartes de crédit



101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

PLATEAU, cott. victorien, boiserie, 3
foyers décoratifs, 10 pcs. garage double
avec mezz. 349.000\$. 521-0897.

POINTE-ST-CHARLES, charmant
cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c.,
planchers de pin, boiserie, murs de
brique, terrasse et joli petit jardin.
132.000\$. (514)937-8545.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CONDO de luxe avec garage. Nouveau
projet, 5555 Côte-des-Neiges, près
Édouard-Montpetit, 1 à 2 c.c., près du
métro Côte-des-Neiges. Occ. imm. A
partir de 99.000\$. 353-3084

PIERREFONDS, 1996, 3 c.c., 2 s.b.,
1.500 p.c., bord de l'eau, planchers bois,
cuis. en pin, 2 stat. 175.000\$. 696-2523

PLATEAU 6 1/2, 2e, vue parc,
lumineux, balcon, 597-2615

PLATEAU, tout rénové, 1.100 p.c., 3e
puits de lumière, boiserie. Fin nov.
125.000\$. 845-1439.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

MONT-ST-GREGOIRE - Maison 1985
dans la montagne, 2 + 1 c.c., 2 s.b.,
beaucoup d'inc. Site tr. paisible, terr.
15.000 p.c. 102.000\$. (450)358-4070.

121 CANTONS DE L'EST

BELLE VICTORienne (1886) rénovée,
charme d'autrefois, boiserie, intimité, 13
pcs., gar. dbie, serre, pisc., gr. terrain.
35 min. pont Champlain. (450)293-5515.

121 CANTONS DE L'EST

MAGNIFIQUE DOMAINE, retiré. Maison
centenaire + bâtiments + étang, arbres
fruitiers, 135 acres. Faut voir! Proprié.
(819)820-6601.

135 TERRAINS

ST-ARMAND Terrain pour construire
80.000 p.c. Très propre, défriché, façade
sur route goudronnée. Très privé.
(450)248-3832.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A MTL. Waverly(Liège), h.-duplex,
spacieux 5 1/2. Remis à neuf. (514)389-
4524, 683-9903(laissez message).

AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4
1/2, 5 1/2 rénovés, chauffés, eau
chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle,
laveuse, sècheuse. A partir de 450\$.
683-4066.

DE LORIMIER-VILLERAY 3 1/2, 1 mois
gratuit, rénové, entrée lav.séch., chauff.
élec. Bois franc. 2e et 3e. 273-0064,
781-0282.

JEANNE-MANCE Laurier, 2e, 6 pièces,
rénové, chauffé, eau ch. Entr. lav./séch.
850\$. 272-5683, 737-3563.

METRO H.-Bourassa et St-Denis, 3 1/2
fermé, chauffé, planchers bois, eau
chaude, Buanderie. 1er oct. 735-0462.

VILLE St-Laurent, haut duplex, grand 5
1/2 rénové, puits de lum., 850 chauffé et
élec. 1er sept. 747-8881.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

AYLMER, 10 min. c.v. Ottawa et pentes
de ski, maison meublée, cadre
champêtre. 15 nov. au 15 fév. (819)682-
0695.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS IXe, bel app. meubl., 65 m., 3e
et calme, clair, équipé. Min. 6 mois. T.V.,
tél. 6.000F/m. 276-9817.

PARIS MONT-PARNASSE et
BASTILLE. Condos 2 1/2 sem. et longue
durée. Grand et beau confort (514)352-
1059.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue
imprenable sur fleuve. Maison ou chalet.
(514)842-2394

176 CHALET À LOUER

ENTRE Bromont et Orford, jolie maison
meublée, 3 c.c., foyer, 6 mois/année.
750\$/mois. (450)297-4721.

ENTRELACS, bord lac Pauzé(1h12
Mtr), 2 c.c., paisible. N.-f. 300\$/sem.,
900\$/mois. (1450)228-1507, (450)965-
0994.

552 SOCIÉTÉS, SPORTS, LOISIRS

176 CHALET À LOUER

LANAUDIERE chalet en bois rond, bord
de l'eau, site exceptionnel, près réserve
faunique. A la semaine. (450)835-2999.

192 ON DEMANDE À LOUER

CHERCHE À LOUER
Jeune professionnelle cherche à louer un
appartement 3 1/2 ou 4 1/2 ensolonné
avec poêle/frigo, balcon, plancher en
bois près du parc Laurier ou à Outremont
pour le 1er octobre. Téléphone soir:
(514)485-5718

251 BUREAUX À LOUER

OUTREMONT, boul. St-Joseph ouest,
950 p.c., frais rénové, 3 bureaux pour
professionnels. Chauff. et élec. inclus.
1er sept. 495-9193, 495-2752 (fax).

301 OEUVRES D'ART

6 aquarelles originales Roger Cantin,
prix global: 1.800\$. 1 sérigraphie
«Twigg» de J. Hurtubise 500\$.
Magnifique tapisserie d'art mural 8 x 5
pi., tons de beige et blanc, t.laine: 500\$.
(418)681-9330.

BRONZE, Langevin, 1985 «Marie-
Pierre», 6.000\$. (514)933-7852.

Drummer & Bassiste

Deux Guitaristes d'expérience
(12 ans) cherche DRUMMER
et BASSISTE sérieux et origi-
naux pour former un groupe
alternatif-progressif. Nous
avons déjà plusieurs composi-
tions originales à proposer.

Tél • 274.0990
(Laissez message à Michel)

Page •930.3159
(Donald)

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX
OBJETS 514-274-4659

LIBRAIRIE d'expérience achetée à
domicile. Grand pouvoir d'achat. Mit et
région. (514)914-2142.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION, + de 300 bureaux,
chaises, filières, neufs/usagés. 685-
4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

320

AMEUBLEMENT

DEMEGEMENT 3 unités murales
avec tiroirs & tablettes. 2 lits
escamotables. Tableaux, 336-1642.

PUPITRE en tek 2 tiroirs, 25 x 39". Table
poker, 6 chaises, tr. bon état. (514)273-
2903.

335

BOIS DE FOYER

BOIS sec coupé hiver 98. Livraison 7
jours/sem. corde 4 x 8. Meilleur prix.
(450)831-4044.

445

GARDERIES GARDIEN(NE)

DAME patiente et douce recherchée
pour garder 1 enfant de 10 mois à
D.D.O., du lundi au vend. de 7h15 à
17h30. Grande expérience et réf. 696-
6350.

450

EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS
Vers le français. Français impeccable.
Diplôme universitaire. Expérience.
Word Perfect/MS Word. 43.000\$ par
année. Traductions doivent être
effectuées à nos bureaux de TORONTO.
(416)975-5252 poste 305.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill,
1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-
5484.

ATELIER D'ECRITURE, avec Sylvie
Massicotte, auteure. Info: (514)522-
1429.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

ENTREPRENEUR QUALIFIÉ, 20 a
d'exp. Rénovations générales, déneig.
toitures. 983-3432.

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR
Courtois, ponctuel, attentionné
VINCENT SCALLON, 946-9553

575

DÉMÉNAGEMENTS

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres.
Spécialité: Appareils électriques,
Assurance complète. 253-4374.

599

MESSAGES

AIMERAIIS retrouver le résident de l'île
des Soeurs rencontré au Festival de
Trois les 9 et 16 août dernier à la Maison
des Arts de Laval. Ecrire au dossier 542.
Le Devoir, 2050 rue de Bleury, 9e étage,
Montréal, H3A 3M6.

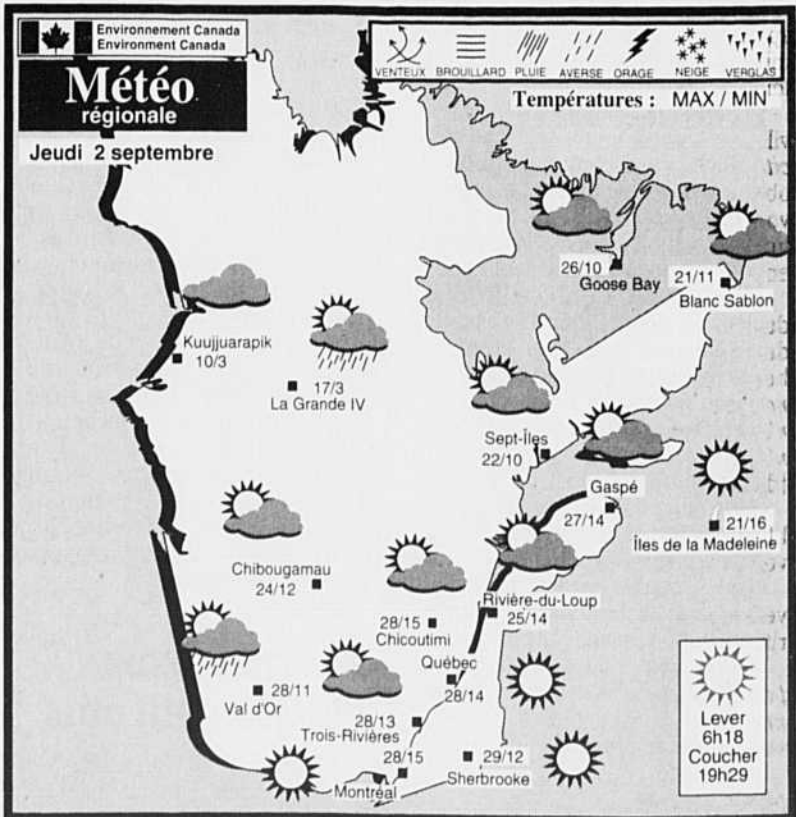
695

AUTOMOBILES

BMW 525, 4 portes, manuelle, 1989,
peinture neuve, mécanique refaite à
neuf, 7.500\$. Prix discutable. 492-1426

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 28	min 15	max 28	15/27	14/26



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 28	min 14	max 26	13/24	12/23

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 29	min 16	max 29	15/27	14/25

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre
connaissance de votre annonce et
nous signaler immédiatement toute
anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable
des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

LE DEVOIR

LE MONDE

Kremlingate

Washington ne veut plus prêter à la Russie

REUTERS

Washington — Le secrétaire américain au Trésor, Lawrence Summers, préconise que Washington n'appuie plus l'octroi de nouveaux prêts du Fonds monétaire international à la Russie tant que n'aura pas été établie une comptabilité précise de l'argent déjà accordé à Moscou.

Dans une entrevue publiée hier par le quotidien *USA Today*, Lawrence Summers commente pour la première fois publiquement les accusations selon lesquelles des fonds du FMI auraient été détournés par la mafia russe via au moins une banque américaine.

Il précise cependant que le département américain de la Justice, «à ce jour», ne dispose pas de preuves.

«Les États-Unis ne soutiendront pas le versement de la prochaine tranche sans des garanties appropriées que tous les fonds déjà octroyés sont utilisés convenablement, et sans une comptabilité exacte», dit-il.

Les républicains se sont emparés de cette affaire pour critiquer le vice-président Al Gore, qui codirige la commission des relations russo-américaines, estimant qu'aucune mesure appropriée n'avait été prise pour prévenir d'éventuels détournements.

Pour Elizabeth Dole, qui brigue l'investiture républicaine pour la présidentielle de l'an prochain, Al Gore a «échoué» dans sa seule grande mission de politique étrangère.

Un autre candidat à l'investiture républicaine dans la course à la Maison blanche, Steve Forbes, pense que le vice-président et Lawrence Summers «doivent des excuses au peuple russe et aux contribuables américains».

Le sénateur de l'Arizona John McCain, qui se voit également défendre les couleurs des républicains l'an prochain, a appelé le FMI à suspendre ses prêts à la Russie, jugeant «dément» de continuer à octroyer des fonds à ce pays.

«Nous devrions suspendre les prêts du FMI jusqu'à ce que toute la lumière ait été faite sur la situation», a-t-il dit, mettant en cause la «mafia russe» et la «corruption».

«Politique délibérée»

Mais pour le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov, les accusations sur l'implication de certains milieux russes dans cette affaire visent purement et simplement à saper la réputation du pays.

«La Russie n'acceptera jamais les tentatives de l'Occident pour faire planer une ombre sur notre pays en ayant recours à des faits non confirmés», a-t-il dit. La couverture faite par certains médias occidentaux de l'affaire «ne relève pas d'une lutte contre la corruption mais plutôt d'une politique délibérée», a-t-il ajouté. Il s'agit, manifestement, de la première réaction des milieux officiels russes à l'enquête internationale.

Dans son entrevue à *USA Today*, Lawrence Summers précise que la justice enquête sur les accusations de blanchiment d'argent par la mafia russe par la Bank of New York.

Le FMI doit prochainement accorder 640 millions de dollars à la Russie en vertu d'un paquet de prêts d'un montant total de 4,5 milliards de dollars, qui a fait l'objet d'un accord préalable. Depuis 1992, cette institution a prêté plus de 20 milliards de dollars à la Russie. Selon M. Summers, le département de la Justice pourrait chercher à retarder l'octroi de ces 640 millions de dollars.

Attentat de Moscou

Les islamistes ou les «intellectuels révolutionnaires»?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Les enquêteurs russes semblaient prendre au sérieux hier la piste de mystérieux «intellectuels révolutionnaires» dont un tract a été découvert sur les lieux de l'attentat de mardi soir près du Kremlin, qui a fait 41 blessés.

Les autres pistes étaient celle d'une revanche islamiste après les combats au Daguestan, d'un acte purement criminel, voire d'une opération politique destinée à discréditer le maire de Moscou.

Alors que la sécurité a été renforcée dans les grandes villes et la capitale, la mairie de Moscou a appelé «tous les citoyens à la vigilance», leur demandant de signaler tout objet suspect. Un tract signé par l'«Union des écrivains révolutionnaires» a été retrouvé sur les lieux de l'attentat, un centre commercial regroupant des boutiques de luxe en plein cœur de Moscou, à proximité de la place Rouge.

Le texte, dont quelques extraits seulement ont été rendus publics par les services de sécurité, dénonce la société de consommation et annonce «une guérilla urbaine» qui débouchera sur «une situation révolutionnaire». «Messieurs, nous n'aimons pas votre style de vie de consommateurs. Vous n'êtes pas en sécurité», prévient le tract. «Un hamburger qui n'a pas été fini par un consommateur petit-bourgeois tué [dans l'attentat] est un hamburger révolutionnaire».

Cette organisation totalement inconnue du grand public diffuse depuis un an sur l'Internet des appels à la révolution armée aux accents anarchistes et antisémites.

Le tract «décrit tout ce qui s'est passé» mardi soir, a relevé le chef du service de presse du FSB (services de sécurité, ex-KGB), Alexandre Zdanovitch.

«Nous avons plusieurs hypothèses qui vont des extrémistes politiques aux milieux criminels. Actuellement, les extrémistes sont une hypothèse de premier plan» après la découverte de ce tract, a déclaré un porte-parole du FSB.

«Cela ne veut pas dire que nous ne vérifions pas les autres pistes», a précisé Dmitri Koniakhine, ajoutant que la bombe qui a explosé peu avant 20h locales mardi, contenait au moins 200 grammes de TNT.

Quarante et une personnes ont été blessées, dont 24 sont toujours hospitalisées, selon un dernier bilan. Cinq personnes ont été grièvement blessées, dont l'une qui souffre de brûlures sur la moitié du corps, mais leur vie n'est pas en danger.

Selon la chaîne de télévision publique russe RTR, le blessé le plus grave est un Libanais marié à une Russe.

Le ministre russe de l'Intérieur, Vladimir Rouchaïlo, a évoqué la possibilité d'un lien entre cet attentat et les combats au Daguestan qui opposent les forces russes aux islamistes daguestanais et tchétchènes.

Le premier ministre Vladimir Poutine a été plus prudent. «Je ne vois pas de lien avec l'explosion d'hier mais nous ne pouvons rien exclure», a-t-il déclaré.

Marathon de négociations au Proche-Orient

Accord sur «presque toutes les questions»

Les discussions sur l'accord de Wye Plantation semblaient hier, au moment de mettre sous presse, avoir abouti à une entente prête à être signée aujourd'hui en présence du secrétaire d'État américain, Madeleine Albright. La journée avait pourtant plutôt mal commencé.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Un accord a été conclu sur presque toutes les questions en litige avec Israël, a annoncé hier soir le négociateur palestinien en chef Saëb Erakat sur les ondes de la radio palestinienne.

«Un accord a été conclu sur le calendrier des prochains redéploiements militaires israéliens en Cisjordanie, et les négociations sur le règlement permanent [du statut des territoires de Cisjordanie et Gaza] reprendront le 10 septembre», a-t-il poursuivi. Auparavant, les délégations de négociateurs israéliens et palestiniens s'étaient à nouveau rencontrées hier dans un grand hôtel de Jérusalem sans parvenir à trouver un arrangement sur les modalités d'application de l'accord de Wye Plantation. Selon M. Erakat, les délégations devaient se retrouver à 22h locales, mais l'AFP a constaté qu'il n'en était rien.

Le premier ministre israélien Ehoud Barak a de son côté réuni hier soir son cabinet de sécurité pour faire le point des négociations avec les Palestiniens.

La finalisation de l'arrangement avant l'arrivée aujourd'hui au Proche-Orient du secrétaire d'État américain Madeleine Albright avait surtout buté sur le dossier des 750 prisonniers palestiniens qu'Israël s'est engagé à libérer à Wye.

Plus tôt dans la journée, l'Etat hébreu avait brutalement annoncé qu'il n'y avait plus rien à négocier et que les Palestiniens devaient accepter intégralement ses propositions sur la libération de prisonniers. L'ultime désaccord entre les deux camps portait sur à peine 50 prisonniers, les Palestiniens réclamant la libération de 400 détenus alors qu'Israël ne voulait pas aller au delà de 350.

Mais à l'exception de ce problème, l'accord était virtuellement conclu et prêt à être signé aujourd'hui à Alexandrie en présence du secrétaire d'État américain Madeleine Albright. Un haut responsable israélien a ainsi brandi dans l'après-midi un document qu'il a décrit à la presse comme un projet d'accord.

Entamées il y a près de trois semaines, ces négociations sur les modalités d'application du mémorandum de Wye Plantation — un précédent accord conclu en octobre à Washington — «sont effectivement terminées et les négociateurs n'auront pas de discussions», avait réitéré en fin d'après-midi le bureau du premier ministre israélien. Les ponts n'étaient toutefois pas coupés et les négociations se sont ainsi poursuivies dans l'après-midi dans un grand hôtel de Jérusalem.

En outre, le président Bill Clinton est personnellement



AMOS BEN GERSHOM REUTERS

Rentrée scolaire à Yéricho.

intervenu en téléphonant lui aussi au leader palestinien Yasser Arafat. Cet appel, dont on ignorait la teneur, reflétait le désir des États-Unis de voir un accord se conclure dans les prochaines heures.

Dans la soirée, M. Arafat a d'ailleurs interrompu la visite qu'il effectuait aux Pays-Bas et s'apprêtait à partir pour une destination non précisée. Il avait précédemment émis l'espoir d'un accord «dans les prochaines heures».

M. Barak lui avait auparavant transmis par un intermédiaire ses «excuses» pour le ton de l'ultimatum lancé à la mi-journée par ses propres services. Le communiqué précisait que «le principal différend» entre Israël et Palestiniens était «lié à l'exigence des Palestiniens que le gouvernement israélien libère des prisonniers qui ont assassiné des Israéliens».

En lançant son ultimatum aux Palestiniens, le gouvernement de M. Barak avait fait savoir qu'en cas de refus de ceux-

ci, il appliquerait alors «à la lettre» l'accord de Wye Plantation. Les principaux volets de cet accord sont un retrait israélien supplémentaire de 13 % de la Cisjordanie — seule la première phase, qui porte sur 2 %, a été appliquée — et la libération de 750 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

M. Barak n'appréciait pas certains aspects de cet accord conclu par son prédécesseur de droite Benjamin Nétanyahou, il avait proposé sa renégociation. En échange d'un aménagement du retrait israélien, le gouvernement de M. Barak a offert aux Palestiniens certaines concessions. Ce sont ces concessions sur lesquelles M. Barak menaçait hier soir de revenir si les Palestiniens refusaient d'accepter les propositions israéliennes.

Le problème pour M. Arafat est que les Israéliens n'ont pas la même interprétation que les Palestiniens de leur engagement à libérer 750 prisonniers.

POLOGNE

Aquarelles d'Auschwitz

Une survivante de l'Holocauste réclame qu'on lui rende des portraits de victimes du Dr Mengele

MAJA ZOLTOWSKA
LIBÉRATION

Cinquante-quatre ans après la fin de la guerre, une survivante de l'Holocauste, Dinah Gottlieb-Babbitt, 76 ans, aujourd'hui citoyenne américaine, tente en vain de récupérer les aquarelles qu'elle avait peintes quand elle était prisonnière au camp nazi d'Auschwitz-Birkenau. La direction du musée de l'ancien camp de la mort refuse, malgré les pressions des hommes politiques américains, de les lui rendre, craignant un précédent qui pourrait être à l'origine d'une avalanche d'autres revendications des anciens détenus.

L'histoire des tableaux remonte à 1944. La jeune étudiante en arts graphiques et sculpture de Brno, ville à l'époque tchécoslovaque, Dinah Gottlieb-Babbitt (son nom de jeune fille), est déportée avec sa mère à Auschwitz. Là, les autorités du camp découvrent son talent. Josef Mengele, le terrible médecin appelé par les détenus «l'Ange de la mort» pour ses atroces expérimentations scientifiques, lui ordonne de faire des portraits de détenus tziganes avant de les envoyer à la mort. Il en avait besoin, prétendait-il, comme documentation pour ses «études scientifiques» sur les Mischling¹, les simples photos, à l'époque, ne rendant pas suffisamment bien la couleur de la peau, des yeux et des cheveux. De fait, les aquarelles de Dinah, prisonnière n° 61016, constituent un exemple parfait de réalisme: non seulement elle rend fidèlement les traits et les contours, mais aussi l'état d'âme, et surtout l'immense tristesse des portraits.

Dinah travaille aussi lentement que possible, sachant que chaque jour de pose est un jour de gagné pour le modèle; ainsi pour cette détenue gitane française Céline, qui devient son amie, et qu'un jour Mengele décide d'envoyer à la mort, sitôt le portrait achevé. Aucun des tziganes peints n'a survécu, seule Dinah a échappé à la mort grâce à son pinceau. Le sort des aquarelles et de l'artiste se sépare à la fin de la guerre. Dinah émigre aux États-Unis où elle achève ses études artistiques. Elle continue à dessiner, réalise notamment des dessins animés. Quant aux aquarelles, un détenu en emporte un portrait à sa libération. Les six autres reviennent à une petite juive hongroise, Eva, qu'un habitant d'Auschwitz a adoptée trois jours après le départ des Allemands: touché par ce geste gratuit, un détenu lui a offert le rouleau des aquarelles.

Appel au Congrès américain

En 1963, Eva, devenue dentiste à Cracovie, revend les six aquarelles au Musée d'Auschwitz, tandis que plusieurs années plus tard, le musée acquiert auprès d'un ex-détenu le septième portrait qu'il intègre à sa collection. En 1969, un employé du musée découvre dans le livre *Tovarna na smrt*² qu'un tableau est signé avec les mêmes

initiales que les aquarelles des tziganes et entreprend des recherches de l'artiste, qui à l'époque vit en Californie. «Quand ma mère a appris l'existence des tableaux, en 1973, elle s'est envolée immédiatement pour la Pologne, se souvient Karine, la fille de Dinah. Elle est rentrée sidérée, le musée a refusé de lui rendre les aquarelles, elle a failli prendre un avocat mais n'avait pas les 5000 \$ pour les frais de procédure.» Le musée donne une autre version. «Mme Gottlieb-Babbitt nous a relaté les circonstances de la création des portraits des tziganes. Elle a dit qu'elle était heureuse d'avoir survécu et qu'elle aimerait avoir des photos des aquarelles.» Photos qui lui ont bien été envoyées, assure le musée. Mais l'artiste ne baisa pas les bras. Elle revient accompagnée d'un avocat. On lui oppose à nouveau un refus de lui restituer les tableaux, qu'on consent cependant, en geste de bonne volonté, à lui louer pour une exposition temporaire aux États-Unis.

«Les sept aquarelles ont une valeur documentaire, lit-on dans une déclaration du musée, qui entend rappeler sa vocation de préserver aussi fidèlement que possible l'histoire du lieu. Le musée a été créé pour servir au monde entier de lieu de mémoire [...] Nous comprenons la réaction émotionnelle de Mme Gottlieb-Babbitt, mais que se passera-t-il quand d'autres survivants du camp ou leur successeurs viendront réclamer des objets?», s'interroge la direction.

Mme Gottlieb-Babbitt a fait appel aux congressistes américains, qui ont signé une résolution demandant le retour des tableaux. Un site Internet a été créé, qui est devenu un lieu de débat animé entre Polonais et juifs. Ces derniers accusent les premiers de vouloir tirer profit des tableaux. «Le musée continue à vendre des livres et empocher des dollars que Gottlieb-Babbitt souhaiterait donner à la communauté tzigane», peut-on lire sur ces pages. Ou, à l'inverse, cette opinion, défendue par des Polonais: «C'est avec des millions de dollars des contribuables que la Pologne finance l'existence du musée pour préserver le souvenir des atrocités commises par les nazis envers les juifs et catholiques qui y ont été exterminés. La mémoire d'Auschwitz existait en Pologne bien avant qu'Hollywood ne découvre qu'elle pouvait être une source d'argent. Devrait-on également mettre aux enchères les cheveux, les lunettes ou les chaussures des victimes? Le musée cesserait donc d'exister et serait remplacé, comme c'est souvent le cas en Allemagne, par des parkings ou des centres commerciaux...»

Pour l'instant, seules des copies des aquarelles sont montrées au public. Les originaux, qui décoraient les murs d'une salle de conférence dans l'ancien bloc n° 25, réservé aujourd'hui à l'administration du musée, sont accessibles aux visiteurs sur demande. Pour ceux qui ont accès à l'Internet, ils sont sur le site: survivart.com.

1. en allemand: «les mélanges de races».
2. *Tovarna na smrt*, titre en tchèque qui veut dire en français *L'usine de la mort*, ouvrage publié par Otto Kraus et Erich Kulka.

EN BREF

Le PKK renonce aux armes

Diyarbakir — Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) s'engage à déposer les armes et à ne plus jamais recourir à la lutte armée, a indiqué Osman Öcalan, frère du chef du PKK Abdullah Öcalan et l'un des commandants du groupe, sur la chaîne de télévision kurde Medya-TV, qui émet de Bruxelles et est captée à Diyarbakir (sud-est). Le PKK a annoncé le 25 août que ses forces armées avaient entamé leur retrait du territoire turc, avant même le 1^{er} septembre, date pour laquelle son chef, Abdullah Öcalan, avait appelé le 2 août ses partisans à arrêter les combats et à se retirer de Turquie. Osman Öcalan a affirmé que le retrait avait connu des problèmes, notamment en raison de la poursuite des opérations de l'armée turque dans la région, mais qu'il serait achevé d'ici la fin de l'année. Abdullah Öcalan, condamné à mort pour trahison et séparatisme par la justice turque, avait appelé de son île-prison d'Inrali à l'arrêt d'une «guerre de 15 ans».

L'Argentine en deuil

Buenos Aires (Reuters) — Environ 80 personnes ont trouvé la mort mardi soir dans l'accident d'un avion de ligne de la compagnie argentine LAPA qui s'est écrasé sur l'aéroport Jorge Newberry de Buenos Aires, ont rapporté hier les médias argentins. Ce bilan n'a pas encore été confirmé officiellement. Mais s'il venait à l'être, il s'agirait du plus grave accident dans l'histoire de l'aviation civile argentine. L'appareil, un Boeing 737, avait décollé à 21h pour rallier Cordoba, la deuxième ville du pays, avec 95 passagers et six membres d'équipage à son bord. Un porte-parole de l'armée de l'air a expliqué qu'il avait manqué son envol. Les hôpitaux disent avoir reçu 30 blessés, dont sept personnes qui se trouvaient au sol. Sorti en bout de piste, l'appareil a dérapé sur une voie rapide et heurté plusieurs véhicules en circulation. L'appareil a fini sa course sur un terrain de golf adjacent et la carlingue a pris feu.

Berlin veut se racheter

Berlin (Reuters) — Le premier ministre israélien Ehoud Barak sera, le 21 septembre, le premier chef de gouvernement étranger invité à Berlin, ville-capitale de l'Allemagne, a annoncé hier le chancelier Gerhard Schröder. Le chancelier, qui s'exprimait à l'occasion de la commémoration du 60^e anniversaire du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, a estimé que la venue d'Ehoud Barak serait très opportune. «Ayant à l'esprit la lourde responsabilité historique de Berlin, je suis ravi d'annoncer que le premier invité étranger au nouveau siège du gouvernement sera le 21 septembre le premier ministre israélien Ehoud Barak», a déclaré M. Schröder.

Une culture violente et vulgaire?

Washington (AFP) — Consterné par la violence véhiculée par Hollywood et plusieurs récentes fusillades, le Sénat américain va ouvrir après la rentrée parlementaire de la semaine prochaine une enquête sur le déclin de la culture américaine. L'industrie cinématographique sera un des thèmes examinés par la nouvelle commission qui pourrait être intitulée «Commission spéciale du Sénat sur la culture américaine». Cette commission ne va pas légiférer mais rassemblera des faits, a déclaré un porte-parole du sénateur Sam Brownback, qui a demandé cette enquête dont la durée sera d'environ un an. Ce porte-parole, Eric Hotmire, a précisé que Hollywood n'était «pas une cible». «Nous vivons une période de prospérité sans précédent, mais nombreux sont ceux à travers les États-Unis qui pensent que la culture américaine est devenue plus violente et plus vulgaire», selon M. Hotmire.

É D I T O R I A L

Le défi timorais

De la chute de Suharto en mai 1998 aux élections législatives de juin dernier au référendum de lundi sur le statut politique du Timor oriental, l'Indonésie brise le joug et se forge une démocratie à une vitesse fulgurante. Au point que l'armée et certains clans des élites politiques — ces forces du statu quo, comme les appellent les Indonésiens — sont sur la défensive. La question est de savoir: le resteront-ils?

Du référendum tenu au Timor oriental sous «protection» onusienne, on peut tirer au moins deux conclusions: que le droit de vote, dont on a ici tendance à dénigrer la valeur, peut constituer une force puissante d'affirmation; et puis, que la volonté populaire ne se laisse pas toujours asservir par la répression.

En l'occurrence, 25 ans de répression à huis clos, de famine et de résistance armée — bilan: 250 000 morts — n'ont pas cassé les Timorais, ils ont aiguisé leur détermination. C'est rien de moins que poignant de voir près de 99 % des électeurs timorais saisir la première occasion qui leur était présentée pour se prononcer sur leur avenir politique. Et le faire à la barbe des milices anti-indépendantistes, soutenues par les généraux de Jakarta, qui n'ont pourtant ménagé aucun effort d'intimidation. Contre cette intimidation violente, les Timorais n'ont pas reculé, comme le craignaient les observateurs au cours des dernières semaines; ils lui ont opposé l'arme du vote.

Le désir d'indépendance politique est profond parmi les Timorais: attribuable pour une part à l'intransigeance historique de Jakarta, pour une autre au fait religieux qu'ils sont un «village gaulois» à majorité catholique dans l'océan musulman indonésien. Aussi, le taux de participation élevé au référendum de lundi — on n'en connaît pas les résultats définitifs avant plusieurs jours — est-il interprété comme une indication que les Timorais ont probablement rejeté l'offre d'autonomie élargie que leur faisait la capitale pour lui préférer l'indépendance pure et simple. L'événement sera majeur. Pour le Timor, évidemment. Mais aussi pour l'armée et la classe politique indonésiennes. Car ce référendum les soumet à un test, un autre, qui mesurera l'authenticité de leur volonté d'en finir avec les vieilles manières d'une dictature décapitée dont le cœur continue quand même de battre dans les coulisses du pouvoir.

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

Une réalité qu'illustre le paradoxe suivant: l'Indonésie a tenu en juin ses premières élections démocratiques en 44 ans, mais le groupe parlementaire des officiers, profitant du paysage éclaté des forces politiques, pourrait néanmoins constituer un bloc déterminant dans le choix du prochain président. Encore que ce groupe ne soit pas absolument tenu de choisir, tant les deux candidats présumés à la présidence conviennent de la nécessité de composer avec l'establishment militaire.

Aussi peut-on se demander où se trouve le progrès démocratique en termes réels, sachant que Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique a obtenu le meilleur score des législatives, courtise l'armée en accusant Habibie d'avoir «vendu» le Timor.

Le progrès démocratique, il est ailleurs en réalité. Sous le poids des armes et sous la force d'inertie des politiciens traditionnels. Il est dans l'expression sociale et électorale d'une volonté populaire de liberté que les tenants de l'ancien pouvoir auront de plus en plus de mal à endiguer. Du vide et de l'instabilité créés par la chute de Suharto ont émergé un mouvement étudiant qui ne fait pas de quartier, des ONG plus revendicatrices, une presse plus libre. En un mot comme en mille: une société civile qui s'en laisse de moins en moins imposer.

gtailler@ledevoir.com

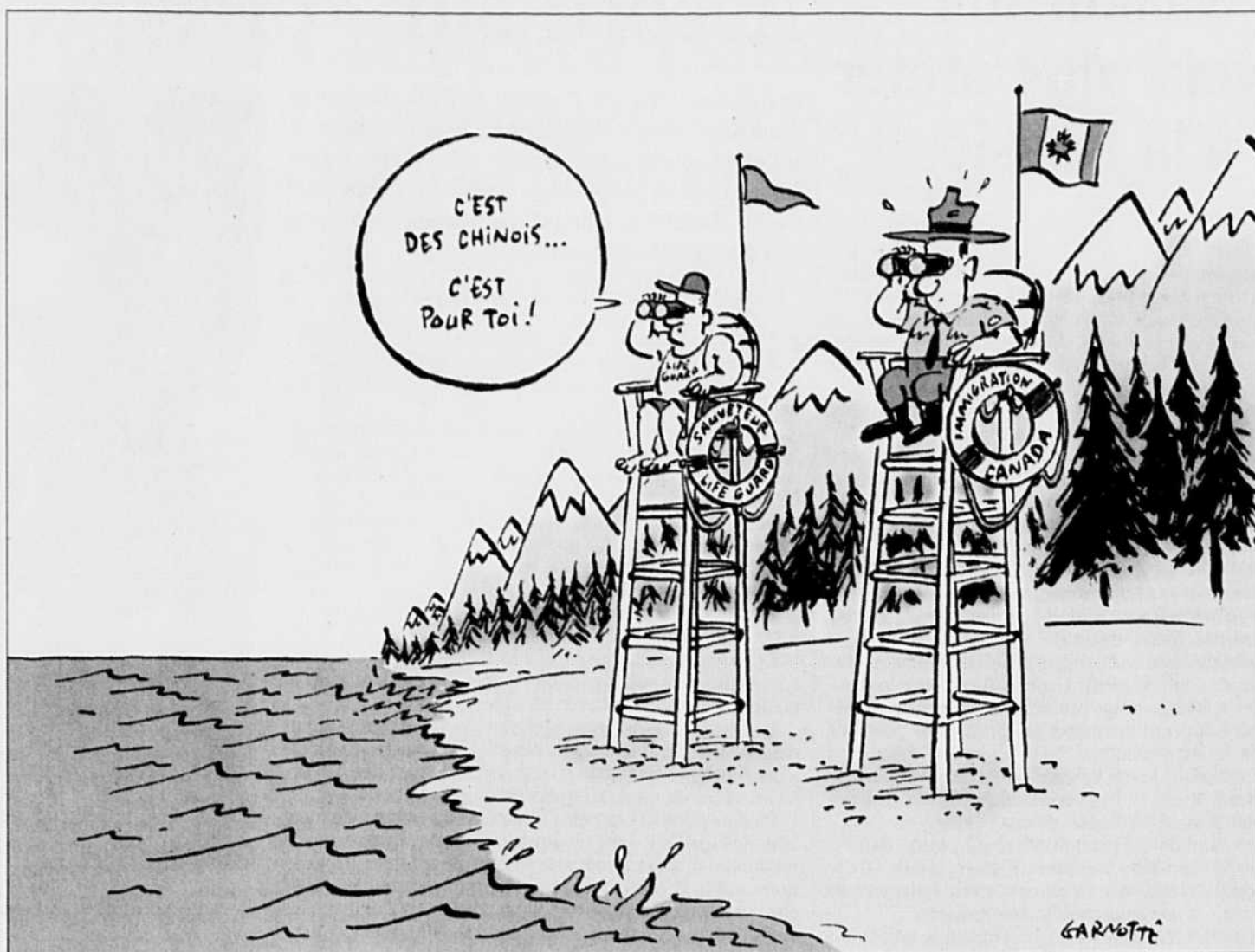
La promesse du président sortant B. J. Habibie de donner leur indépendance aux Timorais s'ils rejetaient sa proposition autonomiste n'est assortie d'aucune garantie. Aussi, sa promesse est-elle incomplète et traduit le paternalisme résiduel de Jakarta. Si puissant soit le message lancé par le Timor oriental, la question de la sécession devra nécessairement passer par le Parlement indonésien, qui doit se réunir en octobre pour choisir par ailleurs le prochain président du pays. Difficile de présumer du résultat tant on assiste actuellement en Indonésie à une reconfiguration de la carte du pouvoir que les élections législatives de juin n'ont pas encore clarifiée.

La seule certitude est que l'omnipotente armée, affichant une discrétion qui cache mal tout le pouvoir qu'elle détient encore, demeure au centre de cette reconfiguration. Or elle ne laissera pas le Timor lui échapper si facilement: il faudra d'ailleurs voir si elle tiendra en laisse, au cours des prochaines semaines, ces milices anti-indépendantistes que les forces de l'ONU n'ont pas pour le moment les ressources nécessaires de menotter. On pourrait attribuer au général Wiranto, chef des forces armées, le mérite d'avoir accepté que les militaires occupent techniquement moins d'espace au sein de la «nouvelle» Indonésie en coupant de moitié le nombre de sièges qui lui sont automatiquement alloués au Parlement. Mais il y a dans cette concession de la poudre aux yeux. Ainsi que l'affirmait au début de l'été Wardah Hafidz, l'une des principaux défenseurs des droits sociaux en Indonésie: les forces du statu quo «sont sur la défensive, mais elles sont encore très fortes».

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Le français à Moncton

Comme Gerald Slow le faisait remarquer dans son texte intitulé «L'insécurité grandissante des Acadiens», je suis chaque fois étonnée du peu de place laissée au français dans l'affichage de Moncton.

Plus encore, je ne m'explique pas que les McDonald's n'affichent qu'en anglais (du moins était-ce le cas jusqu'à l'année dernière).

Pourtant, les écriteaux existent pour nous, francophones du Québec. Le travail de traduction est déjà fait et les affiches d'un humour brillant et incitatif nous font plaisir. Je ne comprends pas que cette publicité souriante ne se soit pas étendue à l'est du pays au grand complet puisque le coût initial est déjà assumé par l'entreprise. Mauvaise volonté, résistance ou inconscience?

Camille Morin
Dorval, août 1999

La place de Chrétien dans l'histoire

L'absence de toute réalisation éclatante lui garantissant une place dans l'histoire serait une des raisons qui amènerait le premier ministre Chrétien à se présenter à nouveau.

Ce dernier pourrait pourtant se tailler une place de choix dans le panthéon de nos héros nationaux en prenant l'initiative d'une campagne pour mettre un terme à la pauvreté absolue dans le Tiers Monde.

La triste réalité d'un monde où 1,5 milliard de personnes s'efforcent désespérément de survivre avec moins d'un dollar par jour est devenue intolérable. Non seulement cette extrême pauvreté est-elle moralement inacceptable, elle n'est plus évitable.

La plupart des experts conviennent qu'on pourrait éradiquer la pauvreté absolue de la planète d'ici une ou deux décennies. Le PNUD évalue le coût pour fournir les services sociaux de base à toutes les populations des pays du Tiers Monde à 40 milliards de dollars annuellement pour les dix prochaines années — moins de 0,2 % du revenu mon-

dial! Tout ce qui manque, c'est la volonté politique de le faire...

Alors qu'il travaille à la rédaction du prochain discours du Trône tout en réfléchissant à son avenir, le premier ministre Chrétien pourrait décider à la fois de fournir et de susciter la volonté politique qui fait si cruellement défaut. D'abord, en affectant audacieusement la majeure partie du budget d'aide canadien pour cibler directement les plus pauvres avec des mesures conçues pour leur assurer les services sociaux de base. Ensuite, en exhortant les autres dirigeants mondiaux à imiter l'initiative canadienne et à déclarer un état d'urgence internationale, à mobiliser et unir leurs ressources et leurs efforts et à ne pas abandonner avant que la faim et la pauvreté absolue ne soient éliminées de façon durable.

Laurier Trahan
Hull, 27 août 1999

L'aide étrangère

Au moment où les Nations unies viennent de classer le Canada au premier rang mondial pour sa qualité de vie, il serait plutôt gênant que notre pays songe à sabrer encore davantage dans l'aide étrangère aux pays les plus pauvres, dont les budgets ont déjà été réduits comme peau de chagrin au fil des ans.

C'est pourtant ce qui risque d'arriver. En effet, en plus d'être tenté de puiser à même les sommes consacrées aux programmes d'aide au développement pour financer les frais de reconstruction occasionnés par l'ouragan Mitch en Amérique centrale et la guerre au Kosovo, voici que le gouvernement fédéral pourrait faire de même pour financer une nouvelle initiative mise de l'avant lors du récent sommet du G8 à Cologne: le remboursement de la dette publique des pays du Tiers Monde, pour lequel il faudra trouver six milliards de dollars.

Une telle somme permettrait, globalement, de réduire de moitié la dette extérieure des pays les plus pauvres. Or, présentement, ces derniers réussissent à peine à rembourser 30 % des sommes dues aux grandes institutions financières internationales. Une telle remise de dette, même de 50 %, signifie qu'en pratique, ces pays ne bénéficieraient d'aucun argent neuf qui pourrait être consacré à améliorer

les conditions de vie de leurs citoyens, en construisant par exemple des écoles ou des dispensaires. La réduction de la dette ne sera apparente que sur papier.

En revanche, le gouvernement canadien aurait tout intérêt à non seulement augmenter ses budgets d'aide étrangère, mais surtout à les diriger vers les programmes qui se sont révélés les plus efficaces pour réduire la pauvreté: soins de base, éducation primaire et soutien aux micro-entreprises.

Cela ne veut pas dire que le Canada ne devrait pas faire sa part pour aider à la reconstruction des pays victimes de guerres ou de catastrophes naturelles, mais plutôt que les fonds alloués à ce chapitre devraient être puisés à même les surplus budgétaires et ne devraient pas diminuer d'autant les budgets d'aide aux plus démunis de la planète. La situation de surplus budgétaire que nous connaissons présentement impose au Canada le devoir moral de faire montre de plus de générosité envers les pays les moins favorisés.

Daniel Toussaint
Hull, août 1999

Lamer: des mémoires?

Dans son livre sur René Lévesque (*Héros malgré lui*, Boréal, 1994), à la page 355, Pierre Godin nous apprend que l'avocat Antonio Lamer aurait offert ses services à René Lévesque, en 1968, «pour organiser les forces de l'ordre d'un éventuel Québec souverain». Et, plus récemment, le juge en chef de la Cour suprême du Canada, le même Antonio Lamer, nous apprenait qu'il allait quitter son poste en janvier prochain «parce qu'il n'a plus le feu sacré». Y aurait-il un lien entre les deux? Je ne le sais pas. Et évidemment, nous ne le saurons probablement jamais parce qu'il est bien évident que le juge Lamer ne va pas s'expliquer là-dessus, et c'est compréhensible. Mais il faudrait peut-être l'inciter à écrire ses mémoires une fois qu'il sera libéré de son travail de juge. Il pourrait sûrement nous apprendre des choses intéressantes que nous ne connaissons pas mais que nous aurions intérêt à connaître.

Jean Lapointe
Montréal, 26 août 1999

LIBRE OPINION

La «grande francophonie canadienne»

GUY BOUTHILLIER

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

L'histoire du pays qui accueille aujourd'hui la francophonie mondiale a longtemps été celle d'une très active et agissante francophonie.

Au XIX^e siècle, cette francophonie présidera à la première forme d'organisation politique moderne — l'Union de 1840 —, celle-ci étant conçue dans l'exact but d'assurer la mise en minorité définitive de ce peuple «sans valeur» qu'on n'appelait pas encore les «francophones». Le régime suivant — celui de 1867, toujours en vigueur — étendit peu à peu ce système aux dimensions du Canada actuel. Au sommet de ce système, Ottawa consentira au mieux, pour le français, une politique de la portion congrue, cependant que les provinces à majorité anglaise — toutes, sans exception —, plus lestes, pratiqueront l'exclusion, refusant ici de reconnaître, retirant là des droits qui avaient pourtant été reconnus (notamment à l'encontre des Métis du Manitoba).

Devant si bel exemple, la population de langue anglaise ne sera pas en reste — quand elle ne sera pas en pointe: même au Québec, les Anglo-Saxons se comporteront comme en pays conquis. Minorisation, assimilation, humiliation: tel fut le bilan, pour la communauté de langue française, de deux siècles d'annexion à l'empire britannique et d'un siècle d'Union canadienne.

Heureusement, les francophones de la ligne de feu, en Acadie, en Ontario, dans l'Ouest, ne s'étaient jamais laissés rompre, tandis que ceux du Québec n'avaient jamais renoncé à l'idée d'être «maîtres chez eux». Puisant une nouvelle ardeur dans le mouvement de décolonisation du

Tiers Monde, ils dénonceront, les uns et les autres, ce système de domination d'une langue, d'un peuple sur l'autre. Ce réquisitoire s'exprimera partout au Canada, mais c'est au Québec qu'il débouchera sur l'idée de l'indépendance politique.

Le régime s'inquiète alors: «Le Canada traverse la plus grave crise de son histoire», se fit dire Ottawa en 1965. Placé sous cette menace, et aiguillonné par l'exemple du voisin américain qui, enfin, comprenait l'urgence pour lui de changer d'attitude vis-à-vis des Noirs, Ottawa comprit lui aussi l'urgence de traiter différemment ceux que certains commençaient à appeler «les Nègres blancs d'Amérique».

La menace venait du Québec, la parade viendra de l'extérieur. Pour combattre l'espoir québécois, Ottawa chercha les moyens d'éviter la tentation du désespoir aux francophones d'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest. Ottawa prit des mesures, se dota même d'une loi des langues officielles, en 1969, qui reconnaissait au français, dans les institutions centrales, un statut égal à l'anglais. Il invita ses provinces à faire un geste, ce que firent certaines, le Nouveau-Brunswick notamment, qui se dota lui aussi d'une loi.

Au total, la situation n'est plus ce qu'elle était: la langue française a certains droits, sa pratique est plus répandue, moins contestée. Il se trouve même des anglophones pour trouver utile et agréable d'apprendre la langue de Senghor, de Miron et de Maillet.

Tout cela est bel et bien. Malheureusement, ce changement est venu trop tard, et rien ne pourra jamais changer la donne démographique fondamentale, inscrite au cœur du système politique canadien dès 1840, et renforcée de-

puis par un siècle de politiques pratiquées de manière systématique, ni moins encore la donne psychologique fondamentale qui place le français, partout où il est en minorité, en situation d'infériorité de pouvoir et de prestige.

Non seulement en effet le français ne retrouvera plus jamais sa position majoritaire au Canada, mais ce Canada, même devenu francophile, est aujourd'hui impuissant à enrayer l'érosion qui lamine chaque année un peu plus les positions démographiques du français, comme langue maternelle et plus encore comme langue d'usage, dans toutes et chacune des provinces où elle est en minorité (seuls les Acadiens du Nouveau-Brunswick réussissent à ralentir le processus).

Pour avoir effectué ce qui leur apparaît, au regard de leur intégrisme d'antan, comme une véritable révolution, mais qui n'est au fond que simple acte de justice réparatrice, Ottawa se présente maintenant aux yeux du monde comme l'un des «champions de la francophonie mondiale». (On croit rêver.)

Ottawa combat le Québec

Cette prétention n'aurait quelque vraisemblance que si Ottawa laissait aussi s'organiser librement un véritable foyer de langue française sur le seul territoire de l'Amérique du Nord où l'histoire, la géographie et la démographie se conjugueraient pour le rendre possible: le territoire du Québec.

Or, loin de le faire, il s'emploie au contraire à entraver l'effort entrepris par le Québec dans ce sens. Son discours, son appareil d'Etat, son argent (qu'il dépense directement ou par personnes et groupes interposés), bref, tout, jusqu'aux plus anodines de ses pratiques administra-

tives, lui sert, au Québec, à contrebalancer le droit québécois et, plus encore peut-être, à installer le doute dans les esprits quant au bon droit des Québécois.

Pour ce faire, il s'est même donné en 1982 une nouvelle Constitution qu'il a imposée au Québec (qui, naturellement, ne l'a pas accept

IDÉES

Pédagogie

D'inquiétantes lacunes
dans la formation des maîtresOn demande à tous les professionnels d'avoir de multiples compétences;
pourquoi devrait-il en être autrement des professionnels de l'éducation?

ISABELLE LÉGER

Montréal

Récemment, Radio-Canada consacrait une heure à la formation des maîtres par l'entremise de son émission *Zone libre* (20 août 1999). L'adéquation et le succès de cette formation universitaire de quatre ans, que certains croient déficiente, que d'autres défendent et soutiennent, en étaient le point de mire. On a pu entendre l'opinion d'étudiants dans différents programmes d'enseignement, de professeurs jeunes et moins jeunes et de différents niveaux scolaires et du ministère de l'Éducation. Plusieurs sous-thèmes ont été abordés, mais deux retiennent particulièrement mon attention: la maîtrise de la langue, dans ce cas-ci le français, par les enseignants (ou futurs enseignants) — la qualité de la langue est un sujet de discussion, voire de débat récurrent ici — et la définition de l'enseignant — non de son rôle mais de ses qualités en tant que professionnel.

Les étudiants interrogés par *Zone libre* sont tous d'accord: il est important que les enseignants maîtrisent la langue française. Ils déplorent en ce sens le fait que la grammaire ne leur ait pas été enseignée convenablement et suffisamment au secondaire. C'est probablement vrai, et c'est dommage, mais il ne s'agit pas à mon avis d'une situation irrémédiable. Ce qui est plus inquiétant selon moi, c'est que tous ces étudiants sans exception ne parlent de la difficulté que la langue représente qu'avec un seul mot: «exceptions», justement. Que ces étudiants n'aient que ce mot à la bouche en dit long sur la formation qu'il reçoivent — ou ne reçoivent pas — à l'université. Indépendamment de ce qu'ils ont appris au secondaire, les jeunes qui étudient pour devenir professeur, et à plus forte raison professeur de français, devraient être amenés à considérer et comprendre la langue comme un système, ma foi, assez ordonné! Percevoir une langue comme un paquet d'exceptions est d'une part une preuve assez flagrante d'une absence de compréhension générale et globale, et d'autre part la meilleure façon de n'y jamais comprendre quoi que ce soit. Dans toute langue, les régularités sont beaucoup plus nombreuses et importantes que les irrégularités (les locuteurs ont, en la faconnant, plus tendance à l'uniformiser qu'à la morceler); il est même souvent possible, en tout cas en français, de regrouper ce qui semble être des irrégularités!

Les exceptions

Ce n'est pas un système simple, évidemment, mais c'en est un, et il me semble que les étudiants seraient beaucoup moins rebutés et découragés si leurs cours de français leur servaient à tirer des généralisations plutôt qu'à apprendre par cœur des listes de supposées exceptions. Mais encore faudrait-il qu'ils en aient, des cours de français! Si les étudiants en enseignement du français n'ont qu'un seul cours de grammaire obligatoire durant tout



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Comment peut-on enseigner à des étudiants de secondaire 5 les principes du texte argumentatif, si on ne possède pas soi-même les outils qui permettent de construire un tel texte?

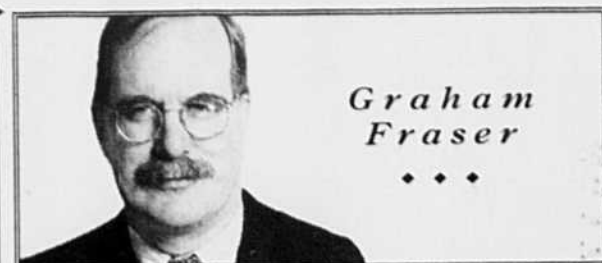
leur baccalauréat, comment peuvent-ils en arriver à la maîtriser, compte tenu du fait que le secondaire ne le leur a pas permis? D'accord, la grammaire, ce n'est pas tout. Mais comment peut-on enseigner à des étudiants de secondaire 5 les principes de la rédaction d'un éditorial ou de quelque autre texte argumentatif, par exemple, si on ne possède pas soi-même les outils, c'est-à-dire principalement la syntaxe, qui permettent de construire un tel texte? Et s'il n'étudient pas la syntaxe, quels cours suivent-ils, alors? Ah! oui, c'est vrai, des cours de gestion de classe et de pédagogie. Ceci nous amène au deuxième sujet exposé par le reportage de *Zone libre* et auquel je m'attarderai: qu'est-ce ou que devrait être un enseignant?

À écouter la responsable de la titularisation des enseignants au ministère de l'Éducation, Diane Gagnon, de même que certains professeurs et étudiants du baccalauréat en enseignement, on comprend qu'un bon enseignant, c'est d'abord un pédagogue, doublé d'un gestionnaire efficace. N'étant pas du milieu, je ne peux vraiment pas commenter ce que signifie «gérer une classe» et je me contenterai d'espérer que la prise des présences ne fait pas l'objet d'un cours universitaire. Par ailleurs, ces personnes se basent sur des assertions simplistes et éculées, telles que «si mon message ne passe pas, toutes mes belles connaissances ne servent à rien» et «on en connaît tous des Ph.D. incapables de transmettre leur matière», pour évacuer totalement la question du savoir du débat sur les programmes de formation des maîtres. A l'autre extrémité des conceptions, Bernard Jasmin, ancien directeur d'école, dénonce le «magma psychopédagogique» dans lequel ces programmes se sont enlisés et le

mythe de la science de l'éducation en rappelant que la tradition de l'enseignement vient du désir et du besoin de transmettre le savoir.

Compétence

Il est frappant de voir que face à ces deux positions, personne n'ait mentionné clairement que le métier d'enseignant ne devrait se concevoir ni s'exercer sans l'une ou l'autre des compétences que constituent savoir et pédagogie. Qu'un savant soit incapable de rejoindre ses élèves est pour eux frustrant et désespérant; qu'un pédagogue soit ignorant ou raconte des sornettes en classe est inquiétant et dommageable pour la société. On demande à tous les professionnels de posséder ou d'acquérir de multiples compétences; pourquoi devrait-il en être autrement des professionnels de l'éducation? Il s'agit d'une profession exigeante et, comme c'est très souvent le cas, tous n'y sont pas habilités. C'est un cliché, mais tant de fois vérifié: les professeurs dont on se souvient sont ceux dont les ressources nous semblaient sans fond et qui nous ont transmis une part de leur connaissance en même temps que leur passion pour leur matière et leur enthousiasme à la communiquer. Il est primordial d'abolir cette opposition maladroite et néfaste entre la pédagogie et la connaissance tout comme il est essentiel d'élever le seuil de compétence des enseignants. La société québécoise se doit d'être exigeante envers eux (et envers ceux qui les forment), mais elle doit également valoriser davantage la profession pour que ces exigences n'apparaissent pas comme un fardeau démesuré, mais bien comme légitimes et surtout comme autant de défis à relever aux yeux des futurs enseignants.



Graham Fraser

La tournée d'un
connaisseur

En 1962, un avion atterri au village inuit de Cape Dorset, dans le Grand Nord canadien. Deux malheureux jeunes garçons ont ensuite été transportés loin de leur village, dans un pensionnat. Peu à peu, ils ont perdu la langue de leur enfance, l'inuktitut.

C'est une histoire qui s'est répétée, à travers le nord du Canada, pour des centaines, sinon des milliers d'autochtones d'une certaine génération. Ce qui est remarquable dans ce cas-ci, c'est que les deux garçons en question n'étaient pas des autochtones. John Houston raconte l'anecdote dans son film extraordinaire, *Songs in Stone: An Arctic Journey Home*, récemment présenté au Musée de la civilisation. Le film a pour point central le retour à Cape Dorset de John et de son frère Sam pour disperser les cendres de leur mère décédée, Alma Houston. John réussit à persuader son père James, dont le divorce d'Alma avait précipité de départ des Houston de Cape Dorset, d'assister à la cérémonie.

Un des moments les plus émouvants du film survient lorsque les deux frères, 36 ans après avoir quitté leur village natal, pleurent en évoquant la tristesse de cette rupture.

Le film raconte trois histoires. Il y a d'abord celle de James et Alma Houston, qui ont déménagé dans le Grand Nord et contribué au développement et à la reconnaissance internationale de l'art inuit. On voit aussi la tension très personnelle entre John, le fils, et James, forte figure paternelle, une tension qui enrichit ce film sans le miner. Car après l'université, John est revenu dans le Nord, a réappris l'inuktitut et a ensuite gagné sa vie en travaillant dans une galerie d'art inuit à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, avec sa mère. Le film constitue un rappel notable de l'importance du rôle joué par Alma Houston, dont le souvenir s'est estompé à cause de l'accent mis sur James comme parrain de l'art inuit.

Mais en plus de ces deux éléments personnels, on retrace aussi l'origine de la commercialisation de la sculpture inuite, qui a rendu possible la transition des Inuits de Cape Dorset d'une société de chasseurs nomades en membres de la société canadienne. Il y a une plus grande proportion d'artistes vivant à Cape Dorset que dans n'importe quelle autre communauté dans le monde, nous dit John Houston, qui nous présente la génération des pionniers et la nouvelle génération d'artistes inuits.

L'épanouissement de l'art inuit est une des seules histoires à succès de la rencontre entre les autochtones et les Européens. En général, le contact a été néfaste pour les sociétés indigènes: les maladies contagieuses, l'alcool et l'aide sociale ont fait des ravages. Mais en partie grâce à la famille Houston, les Inuits ont vécu le grand dérangement du passage de la vie nomade à la vie de village avec dignité. Avec la fin de leur précaire existence de chasseurs, ils ont pu recréer leurs mythes et leurs contes avec la sculpture et les estampes.

Cette semaine, le président français Jacques Chirac donne à l'art inuit une place d'honneur pendant sa visite au Canada. Hier, à Ottawa, il était prévu qu'il visite le Musée de la civilisation; aujourd'hui, à Québec, il fait un détour spécial pour voir le Musée d'art inuit Brousseau. Enfin, après le Sommet de la Francophonie, il s'envolera pour le Nunavut et ira Cape Dorset.

L'engouement européen pour le Grand Nord canadien ne date pas d'hier. En effet, des collègues européens m'ont dit que leurs journaux se sont presque davantage intéressés à la création de ce nouveau territoire que nos propres médias. Mais l'intérêt du président Chirac pour l'art inuit n'est pas récent ni superficiel. Quand il visitait Montréal à titre de maire de Paris, il faisait des voyages spéciaux à Québec pour voir la collection de sculptures de Raymond Brousseau, alors propriétaire d'une galerie, faisait plusieurs achats, prenait un bon repas et revenait à Montréal en limousine.

Maintenant, à l'occasion de son premier voyage au Canada à titre de président, il transforme son intérêt en mission présidentielle. En effet, le 14 juillet dernier, M. Chirac a annoncé qu'il léguera à la France, comme monument présidentiel, le Musée des arts et des civilisations, sis sur la rive gauche, pas loin de la tour Eiffel, censé être terminé en 2004 et que l'on prévoit doter d'un budget d'un milliard de francs, soit environ 250 millions de dollars.

Il s'agit donc d'une tournée d'un connaisseur en quête d'acquisitions: il sera accompagné par le directeur du futur musée, Stéphane Martin. De plus, M. Chirac va parler devant la toute nouvelle Assemblée législative du Nunavut, à Iqaluit, et nommera John Amagalik, celui qu'on surnomme le père du Nunavut, chevalier de la Légion d'honneur.

Qui sait si cette administration autochtone nouvelle-née va survivre? Il n'y a que 25 000 résidents sur le territoire; le nouveau gouvernement a présenté un budget de 610 millions, dont 90 % vient de l'extérieur, et on aura une fonction publique de 2900 personnes, soit un habitant sur neuf.

Mais on ne peut pas observer l'enthousiasme des Inuits pour leur nouveau statut, et l'intérêt international que le territoire et son art ont suscité, sans croiser les droits et leur souhaiter bonne chance.

Graham Fraser est correspondant parlementaire pour *The Globe and Mail* à Ottawa.

gfraser@globeandmail.ca

Rectificatif

Le 25 août dernier, nous publions dans cette page un extrait d'un article de John Helliwell sur l'exode des cerveaux. Nous donnions une adresse électronique aux lecteurs désireux d'obtenir le texte intégral de l'article. Malheureusement, cette adresse était incorrecte. Il aurait fallu lire: <http://www.arts.ubc.ca/econ/helliwell/pages/Papers/htm>.

Cafouillage à Emploi-Québec

Une «simple formalité»...
qui compromet l'avenir
Il y a des questions à se poser
concernant le sérieux du gouvernement

LAURENCE LAGOUARDE

Montréal

Madame la ministre Diane Lemieux,

Je tiens à vous signaler ma profonde et vive déception en apprenant de la bouche de mon agent que les nouvelles mesures mises en place, par vous-même, afin de faire respecter les engagements d'Emploi-Québec ne me concernent pas.

Pourquoi? J'ai eu un accord verbal de ce même agent en mars 1999 qu'Emploi-Québec subventionnerait mon retour à l'université (certificat en intervention psychosociale).

À cet effet, j'en entrepris toutes les démarches nécessaires pour pouvoir commencer à la session d'automne 1999 à temps complet. Ayant étudié en France auparavant, j'ai même reçu le paiement de mes équivalences de scolarité par Emploi-Québec pour satisfaire aux exigences de l'université!

J'avais un rendez-vous le 14 juillet dernier avec mon agent afin d'évaluer le montant de l'allocation qui me serait versée mensuellement. C'était, aux dires de mon agent, «une simple formalité». Malheureusement, cette «simple formalité» s'est avérée être un changement radical dans mes plans d'avenir. Mon agent m'annonçait qu'hélas, les fonds manquaient et qu'il m'était donc impossible d'avoir accès à cette subvention. Imaginez ma réaction!

Je suis mère monoparentale de deux enfants (cinq et trois ans), je suis à l'aide sociale depuis un an avec la ferme conviction de m'en sortir. Cette «simple formalité» vient de changer mon avenir et celui de mes enfants et, en quelques secondes, m'enlève tout espoir de faire comme prévu mon retour aux études.

J'ai déposé toutes les plaintes possibles à toutes les instances possibles.

À ma grande joie, vous annoncez la semaine dernière que le gouvernement respecterait ses engagements en renflouant les caisses d'Emploi-Québec de 40 beaux millions. J'ai appelé mon agent le lendemain et, encore une fois, je suis passée par toute une gamme d'émotions en apprenant qu'hélas, ces mesures ne me concernent pas.

Madame, je vous pose une question, une seule: pour vous, que signifie, et je vous cite: «On n'a jamais vu un gouvernement ne pas respecter ses engagements» (émission *Le Point*)?

Je vis au Québec depuis dix ans. Je suis citoyenne canadienne depuis un an. J'ai participé à ma première élection lors du dernier exercice et j'ai voté avec conviction pour le gouvernement Bouchard. Mais là, Madame, je dois dire que de nombreuses questions m'assaillent quant au sérieux de ce gouvernement.

J'avais jusqu'à il y a peu de temps l'impression de faire partie d'une société respectueuse et ouverte où le mot «engagement» avait une signification. Excusez-moi, j'ai dû rêver en couleur!

Vulgarisation scientifique

Une belle occasion ratée
J'imagine mal qu'un journaliste attribue à
André-Philippe Gagnon un spectacle de Céline Dion...

CLAUDE CRÉPEAU

Professeur à l'École d'informatique de
l'université McGill

Je vous écris au sujet d'un article paru dans *Le Devoir* du 4 août sous le titre «Téléportation, Scotty», reproduit du journal *Le Monde* du 28 juillet, sous la plume du journaliste Jean-François Augereau. Cet article

qui se veut un traité de vulgarisation sur le sujet de la téléportation échoue singulièrement à faire rayonner les scientifiques francophones qui sont à la base du procédé de téléportation. Je peux comprendre que M. Augereau ignore que ce procédé ait été imaginé à Montréal en décembre 1992 par une équipe réunie par Gilles Brassard à l'Université de Montréal, mais j'ai peine à croire que le journal *Le Devoir* n'ait jamais entendu parler des chercheurs montréalais (Brassard et Crépeau) qui ont participé à l'élaboration de cette théorie.

L'article fait mention d'un «groupe de six chercheurs conduits par Charles Bennett d'IBM», pour reprendre de plus belle avec «l'expérience imaginée par M. Bennett», «ce que Charles Bennett avait imaginé», etc. Bien que je sois très fier que mon collègue Charles Bennett ait participé à l'invention de cette théorie, il est terriblement erroné de lui en attribuer le mérite individuellement. Je crois que s'il fallait choisir un représentant du groupe, Gilles Brassard, qui est à l'origine du colloque qui nous a menés à cette découverte conjointe, serait sûrement celui qui aurait fallu mentionner.

Charles Bennett a son nom cité en premier dans l'article original de 1993 car «Bennett» est le premier en ordre alphabétique (!), ni plus, ni moins (Bennett, Brassard, Crépeau,

Jozsa, Peres, Wootters). À ce compte-là, je change immédiatement de nom de famille pour Aalamian (le premier de l'annuaire téléphonique de Montréal) si les journalistes considèrent toujours le premier auteur d'une liste comme le plus important... Ah! le pauvre M. Zwicker...

Voilà une belle occasion ratée de faire rayonner des chercheurs montréalais... Je considère qu'une pleine page du journal *Le Devoir* consacrée à un sujet inventé à Montréal sans jamais mentionner

les chercheurs montréalais qui en sont les instigateurs tient de l'insulte pure et simple. Comment pourrai-je à l'avenir lire un article du *Devoir* et le prendre au sérieux? Acceptez-vous de publier n'importe quoi qui vient du journal *Le Monde* sans regard critique?

Le magazine *Québec Science* avait en 1993 classé l'invention théorique de la téléportation parmi les dix découvertes scientifiques les plus importantes de l'année au Québec. D'ailleurs, un très bon article a été écrit sur le sujet, par Stéphane Durand, pour ce magazine.

ne en octobre 1998 (<http://www.quebec-science.qc.ca/cyber/4.0/oct98/teleport.htm>).

J'espère que ce message suscitera un questionnement de votre part quant à l'attribution des crédits aux scientifiques qui ont contribué à certaines recherches relayées par les médias. J'imagine mal qu'un journal sérieux se trompe de ministre quand il s'agit d'en citer un ou qu'on attribue à André-Philippe Gagnon un spectacle de Céline Dion. Pourquoi les scientifiques devraient-ils accepter d'être traités différemment?

Site francophone de la téléportation quantique: <http://www.cs.mcgill.ca/~crepeau/tele.html>

Un article récent sur
la téléportation, qui
se voulait un traité
de vulgarisation, a
singulièrement échoué
à faire rayonner
les scientifiques
francophones à la base
du procédé

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garnier (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Miché (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). LA documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Christian Gervais (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EMPLOI - QUÉBEC

SOINS

«Je ne vous cache pas qu'on est à risque d'accidents»

SUITE DE LA PAGE 1

portée à 2,3 heures par jour. Dans l'ensemble, cet écart se traduit par un manque de 10,5 millions d'heures en soins infirmiers et d'assistance, en progression de 31 % sur l'écart de huit millions de 1992-93.

Concrètement, cette situation oblige le personnel à rogner sur les heures allouées aux soins de base, selon la grille objective établie par le réseau. «La personne âgée sera levée moins souvent, on la fera manger plus vite, on lui donnera moins de bains ou de douches, on fera sauter sa demi-heure d'exercices quotidiens, on aura recours aux couches plutôt que d'amener la personne à la toilette», a décrit Andrée Gendron, directrice générale de l'association. Pour les personnes victimes de maladies cognitives et en perte d'autonomie, ce manque d'attention se traduit souvent par une détérioration plus rapide de leur état. «Je ne vous cache pas qu'on est à risque d'accidents», a ajouté Mme Gendron.

Si la situation n'est pas réglée rapidement, elle portera atteinte aux droits et à la dignité des personnes hébergées, «les oubliées» de la réforme de la santé, estime la directrice générale. «A chaque jour, le conseil d'administration de l'établissement porte l'odieux d'en donner moins», a-t-elle déploré. Les membres de ces conseils ne sont pas en mesure de respecter l'esprit de la Loi sur les services de santé quant à l'universalité et à l'accessibilité des soins. «C'est très, très déchirant pour eux», estime-t-elle. «C'est pénible aussi pour les employés, qui ont des liens affectifs avec les personnes âgées», a-t-elle poursuivi.

D'ici 2006, la situation se dégradera si rien n'est fait. À l'heure actuelle, la moyenne d'âge des hommes hébergés dans ces centres de soins de longue durée est d'un peu moins de 85 ans tandis que celle des femmes est de 92 ans, précise Jacques Lemire. Or, selon les prévisions démographiques, les personnes âgées de 85 ans et plus seront 50 % plus nombreuses en 2006, a-t-il signalé.

Le budget global consenti au réseau était de un milliard en 1995-96 et a chuté à 856 millions en 1997-98. De ce budget, les soins infirmiers et d'assistance accaparent 45 %, ou 390 millions, le poste budgétaire le plus important. Par simple extrapolation, on peut en déduire que le gouvernement devrait injecter près de 200 millions de plus par année pour que soit assuré l'ensemble des soins de base. Si on voulait répondre aux besoins d'une clientèle qui ira croissant, ce sont quelque 500 millions de plus par année que le gouvernement devra consacrer au réseau en 2006.

Mais il ne s'agit là que d'une simple extrapolation. L'association entend dévoiler à l'automne une analyse financière de la situation et de son évolution compte tenu de plusieurs scénarios. «Il faut que l'état définisse le panier de services», estime M. Lemire. L'étude dévoilée hier ne porte que sur les soins infirmiers et d'assistance de base mais le gouvernement doit également se pencher sur les autres services qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé et de l'existence des personnes âgées et que fournissent notamment les physiothérapeutes, les nutritionnistes, les ergonomistes et les audiologistes, a mentionné Andrée Gendron.

Par ailleurs, l'étude révèle qu'avec les années, la part du financement du réseau par le ministère s'est accrue de 77 à 79 %. Ce phénomène s'explique par le fait que la contribution des personnes hébergées, qui varie selon leur revenu, a globalement diminué. Il semble donc que la clientèle hébergée dans le secteur public soit de plus en plus pauvre.

Au cabinet de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, on indique que le ministère mettra sur pied un comité conjoint avec l'Association des CLSC et des CHSLD pour trouver des solutions à la situation. La ministre a annoncé la création de 2000 nouvelles places dans ces centres. Mais cet ajout ne règle pas la question du manque de soins, dans lesquels Mme Marois s'est engagée, lors du dernier congrès de l'organisme, à réinvestir d'ici 2000.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Diane Lemieux se pose des questions

PRESSE CANADIENNE

Québec — De son propre aveu, la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, a reconnu hier qu'elle n'a pas encore réussi à réunir toutes les données statistiques sur les problèmes vécus à Emploi-Québec pour annoncer une solution définitive aux inquiétudes grandissantes des chômeurs en quête de formation.

À l'issue de la réunion du conseil des ministres, elle n'a pas caché la situation et a affirmé qu'elle n'arrive toujours pas à tracer un portrait juste. «Je me pose aussi des questions», a-t-elle dit.

«L'ampleur du problème n'est pas claire», a confié Mme Lemieux au moment où Emploi-Québec ne prend plus une seule inscription à des cours de formation pour adultes et que tous les autres programmes visant à venir en aide aux sans-emploi sont effectivement gelés.

Le problème, a-t-elle admis, en est un de disponibilité de res-

sources dans le système scolaire et, là encore, les données ne sont pas encore toutes connues.

«Les données statistiques, a-t-elle indiqué, ne sont pas toutes disponibles. Il est difficile, à ce moment-ci, de recueillir toutes les informations dont on a besoin pour bien nous éclairer».

À la seule Commission scolaire de Montréal, par exemple, le nombre de chômeurs qui suivent des cours a dramatiquement diminué, passant de 1200 à 180 inscriptions. «J'ai ce type de chiffres-là, a souligné Mme Lemieux, qui me viennent de la Commission scolaire de Montréal, j'en ai d'autres qui me viennent de Québec et j'en ai obtenu du ministère de l'Éducation».

Le ministre de l'Éducation, François Legault, n'a pas hésité lui non plus à parler de la nécessité de donner des moyens pour faciliter le retour à l'école des chômeurs. «La meilleure façon de réinsérer ces gens-là dans des emplois, a-t-il dit, c'est de leur donner des moyens pour compléter leur formation».

Les femmes du baby-boom touchent un meilleur salaire

Ottawa (PC) — La grâce qui a frappé les femmes du baby-boom sur le marché du travail n'est pas un mythe, puisqu'elles ont eu la vie autrement plus facile que leurs mères et leurs cadettes de la génération sacrifiée, révèle une étude de Statistique Canada.

En 1977, les femmes âgées entre 25 et 29 ans, soit celles nées lors de l'explosion démographique d'après-guerre, touchaient un salaire supérieur à celui de leurs mères. Même leurs revenus en 1997 étaient plus substantiels que ceux des filles de la génération X, conclut le rapport de l'Agence fédérale.

«Les baby-boomers étaient tellement nombreux, et tellement chanceux aussi, parce que c'était la période de l'après-guerre et que tout était possible, a commenté Diane Galarneau, une analyste de Statistique Canada. Mais les choses sont ensuite devenues plus difficiles parce que tant de gens voulaient entrer sur le marché du travail».

Il y a 20 ans, les travailleuses du baby-boom gagnaient 1,04 \$ pour

chaque dollar de salaire versé à leurs mères, a précisé l'auteure de l'étude, Louise Earl. En 1997, les jeunes femmes de la génération X se contentaient de 0,83 \$ pour chaque dollar gagné par leurs aînées du baby-boom.

Cette fracture s'explique autant par l'évolution démographique que par les expériences de travail, indique le rapport. L'étude a porté sur trois groupes de femmes: d'abord celles nées entre 1928 et 1932, puis celles du baby-boom nées entre 1948 et 1952, et enfin les jeunes de la génération sacrifiée nées entre 1968 et 1972.

À l'emploi semblable, les femmes du groupe des 45-49 ans avaient en 1997 plus d'expérience de travail que celles qui avaient cet âge en 1977 et que leurs cadettes de 20 ans titulaires de diplômes universitaires. Les mères des femmes du baby-boom n'étaient pas vraiment encouragées à retourner sur le marché du travail après avoir accouché.

La démocratie de la demande



«NOUS SOMMES au début d'une révolution majeure, au début d'un nouveau monde», annonce le président du conseil et chef de la direction de Télévision et de Téléglobe, Charles Sirois, dans l'entrevue qu'il a accordée à la revue Forces et qu'elle reproduit dans sa dernière édition intitulée «La nouvelle révolution mondiale des télécommunications». Un monde, croit-il, qui a vu «la dictature de l'offre» céder la place à «la démocratie de la demande». Au centre de cette révolution se trouve évidemment Internet qui, selon le philosophe Jacques Dufresne, se compare «aux voies romaines qui ont permis aux idées nouvelles et à la civilisation de se répandre en Europe». D'une envergure inédite que décrit le professeur Yves Rabeau, une pareille révolution profite à plusieurs entreprises d'ici, mais force un travail permanent d'adaptation que décrit le président et chef de la direction de Bell Canada Entreprises (BCE), Jean Monty, que l'on voit ici aux côtés de Charles Sirois (à gauche sur la photo) au lancement hier du dernier numéro de la revue.

MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

TIMOR L'ONU ne se laissera pas intimider

SUITE DE LA PAGE 1

lences et à prendre des mesures immédiates pour que cela ne se reproduise pas. Il exhorte les autorités indonésiennes à prendre des mesures fermes pour contrôler les groupes armés et rappelle qu'elles ont la responsabilité de protéger tous le personnel de l'UNAMET, international et local», a dit M. Eckhard.

Ces violences «ne vont pas dissuader l'ONU de mener à bien le processus électoral afin que la volonté du peuple du Timor oriental puisse s'exprimer», a-t-il ajouté.

La quasi-totalité des 400 000 électeurs est-timorais ont voté lundi pour choisir entre l'autonomie au sein de l'Indonésie et l'indépendance du territoire annexé en 1976 par Jakarta.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a «condamné dans les termes les plus forts» hier les violences commises au Timor oriental par les milices anti-indépendantistes.

Il a demandé à Jakarta de «prendre des mesures pour arrêter et juger les auteurs des violences», a dit aux journalistes l'ambassadeur des Pays-Bas, Arnold Peter van Walsum, qui exerce en septembre la présidence du conseil.

Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence à la suite des nouvelles violences qui se sont déroulées hier près du siège des Nations unies à Dili, la capitale de l'ancienne colonie portugaise.

Le conseil a demandé au gouvernement indonésien,

responsable de la sécurité, de «prendre des mesures immédiates pour empêcher que de tels incidents se répètent à l'avenir», a dit M. van Walsum.

Il a souligné que le processus de consultation populaire devait s'accomplir «dans une atmosphère de paix et de sécurité, sans nouvelles violences».

Avant la réunion, qui a débuté à la mi-journée, le chargé d'affaires américain Peter Burleigh a déclaré aux journalistes que le Conseil de sécurité voulait «encourager» Jakarta à assurer la sécurité dans le territoire, conformément à l'accord du 5 mai entre l'Indonésie, le Portugal et les Nations unies.

Mais le représentant canadien Robert Fowler a affirmé de son côté que les Nations unies «devaient être en mesure d'agir» si la situation de sécurité se détériorait gravement.

Il n'a pas précisé quelle genre de mesures l'ONU pourrait prendre mais a relevé qu'il existait «toutes sortes de mesures contraignantes» à la disposition de l'organisation.

Envoi de Casques bleus exclu

Interrogé lors d'un point de presse, le porte-parole des Nations unies, Fred Eckhard, a exclu tout envoi de Casques bleus au Timor oriental pour y maintenir la sécurité.

Se référant à l'accord du 5 mai, il a souligné que «l'Indonésie est pleinement responsable de la sécurité».

«Nous n'avons aucune intention pour le moment de chan-

ger cela. Ce que nous essayons plutôt, c'est de faire pression sur les autorités indonésiennes pour qu'elles fassent de plus grands efforts pour assurer un environnement sûr».

Les voisins asiatiques de l'Indonésie ont justement préconisé l'envoi au Timor oriental d'une force de maintien de la paix de l'ONU en invoquant le risque d'un bain de sang à la suite du référendum sur l'indépendance de ce territoire.

Selon la Nouvelle-Zélande, une intervention en dehors du cadre de l'ONU est également possible si la violence monte d'un cran dans le cas d'une victoire des partisans de la scission avec Jakarta. «Ce serait le pire des scénarios», a déclaré le ministre des Affaires étrangères néo-zélandais, Don McKinnon.

«Dans un avenir immédiat, il sera difficile d'éviter un bain de sang au Timor oriental», a déclaré la Thaïlandaise Prathumpon Watcharasathir, professeur de relations internationales à l'université Chulanongkorn de Bangkok.

«Il faudrait placer [le territoire] sous protection de l'ONU pendant au moins 10 ou 20 ans parce que les habitants de la région ne sont pas prêts à diriger leur propre État», a-t-elle ajouté.

À Singapour, le quotidien progouvernemental *Straits Times* exhorte l'armée indonésienne «à réprimer son instinct de représailles» en cas de victoire d'un vote en faveur de l'indépendance. «Le processus mis en route par le président [indonésien] Habibie est irréversible», assure ce journal.

YEUX «Le véritable aveugle n'est pas celui qu'on pense»

SUITE DE LA PAGE 1

s'était retrouvé en nomination pour l'Oscar du meilleur film étranger. Les habitués du FFM le connaissent pourtant bien, ce cinéaste, puisque ce même *Enfants du ciel* — une touchante histoire d'enfants pauvres se partageant une même paire de souliers — avait raflé en 1997 à Montréal le Grand Prix des Amériques ainsi que le prix du public et le laurier ocuménique. Sans compter que ses œuvres précédentes, *Badouk* (en 1993) et *Le Père* (trois ans plus tard), avaient également été projetées au FFM. Il affirme que Montréal lui porte chance, que le grand prix pour *Les Enfants du ciel* fut le début de l'ascension du film.

Ne comptez pas sur Majid Majidi pour aborder le houleux terrain politique sur lequel son compatriote, le cinéaste Mohsen Makhmalbaf, s'engouffre toujours à l'étranger (en payant certainement le prix de ses discours au retour). Majidi est modeste, concis et... prudent. Censure en Iran? Il répond n'avoir jamais eu à se plaindre de quoi que ce soit, reconnaît que Makhmalbaf, habitué des scandales, connaît parfois des démêlés difficiles en son pays. Interdit de parler de politique, de religion? Il élude le sujet, déclare tout de même que le récent changement politique a laissé chez lui plus de place à la liberté créatrice.

Majid Majidi a débuté sa carrière au cinéma aux côtés de Makhmalbaf, en tant qu'acteur. Il a joué dans trois de ses films, avec l'intention de passer rapidement à la réalisa-

tion. Dès 1992, son *Badouk* était présenté à Cannes, et *Le Père*, quelques années plus tard, remportait plusieurs prix dans les festivals, notamment à San Sebastian.

Son film *La Couleur de Dieu*, présenté ici en compétition hier, met en scène un jeune garçon aveugle qu'un père veuf, fermé et amer essaie de semer, tel le paternel du *Petit Poucet*.

«J'ai voulu montrer dans mon film que le véritable aveugle n'est pas celui qu'on pense. Le père possède ses yeux, mais il a oublié de regarder la nature alors que le garçon apprivoise tout ce qu'il touche. La beauté des paysages de campagne dans mon film est destinée à appuyer ce contraste entre leurs deux modes de perception».

Majid Majidi s'est intéressé à la cécité au moment du tournage des *Enfants du ciel*, alors qu'un personnage secondaire était aveugle. Il a alors visité un centre pour enfants aveugles à Téhéran, découvrant que les petits dont les parents habitaient en province demeuraient là toute l'année et sortaient très rarement. L'ambiance de l'endroit l'a touchée, d'où cette idée de donner la vedette à un petit aveugle dans son film suivant. C'est dans ce même centre que le jeune acteur du film, Mohsen Ramezari, fut trouvé.

Majid Majidi adore travailler avec des non-professionnels, à ses yeux plus authentiques, plus spontanés que les acteurs de métier, et ce garçon sans yeux lui est apparu particulièrement talentueux. «Pour le jeune Mohsen, l'aventure du film en fut une de découvertes, précise le cinéaste. Il

a vécu des expériences nouvelles, a appris à courir, à toucher la nature, à caresser une fleur».

Symbolique, le dénouement, alors que l'enfant mort bouge la main? Il répond laisser l'explication à chaque spectateur. «Une chose est certaine: mon film montre qu'à la fin, après avoir tant voulu se débarrasser de son fils, le père ira vers lui-même, vers sa lumière».

«J'adore raconter le monde de l'enfance, affirme-t-il. Ma propre jeunesse fut très heureuse. Et l'univers des premiers âges est très beau, très simple, et porteur de vérités universelles».

Bien évidemment, cette veine de films iraniens qui donne la vedette à des enfants apparaît à nos yeux quasi surexploitée. Avec *Le Ballon blanc*, Un sac de riz et tant d'autres, les réalisateurs de ce pays semblent avoir donné presque à l'excès dans le genre. Majidi précise qu'il existe d'autres veines que celle-là, dont témoignent les films de Makhmalbaf, de Kiarostami (vrai), mais que, oui, les films avec enfants, particulièrement populaires en Occident, ont fait école.

«Cela dit, il se tourne entre 60 et 70 films par année en Iran, où le cinéma national est très apprécié, et cinq ou six d'entre eux à peine mettent en scène des enfants. Sans doute voyez-vous davantage ces films parce qu'ils sont particulièrement exportés».

Majid Majidi n'entend pas se tourner de sitôt vers le monde adulte. Son prochain film, *La Pluie*, racontera une histoire d'amour... chez de jeunes adolescents.

ESPOIR

SUITE DE LA PAGE 1

pays pauvres. Rares sont les femmes enceintes qui ont les moyens de se payer un traitement à l'AZT durant la grossesse pour éviter la transmission au fœtus, tant et si bien que 1600 enfants séropositifs naissent chaque jour dans le monde. Le VIH est le plus souvent transmis à l'enfant pendant l'accouchement mais est également présent dans le lait maternel.

Mais un espoir existe. La découverte d'une solution de rechange à l'AZT, le Nevirapine, a enthousiasmé les médecins du monde entier. Auparavant, l'AZT devait être administré à la mère à partir de la 36^e semaine de grossesse jusqu'à la semaine suivant l'accouchement, tandis que le nouveau-né était traité pendant une semaine. Coût du traitement: entre 200 et 800 \$. Chances de réussite: 75 %.

Le Nevirapine, quant à lui, agit en une seule dose à la mère pendant l'accouchement, et une dose au bébé 72 heures après la naissance. Coût du traitement: 6,50 \$. Chances de réussite: 87 %.

«Les coûts ont beaucoup chuté, reconnaît le Dr Suniti Sotomon, qui pratique en Inde. Mais ce n'est pas assez, c'est encore trop cher.» Les Indiennes, comme leurs concœurs à travers le monde, pourront peut-être profiter des fonds qui seront amassés pour leur venir en aide. La campagne «Appel à l'action» a été lancée hier par le Dr Arthur J. Ammann, président du congrès de Stratégies globales pour la prévention du VIH. Celui-ci espère récolter 12 millions de dollars durant la prochaine année pour le traitement des mères infectées.

Mais même si de plus en plus de mères bénéficient des traitements préventifs, il reste le problème de l'allaitement au sein. Quand ce n'est pas la société qui rejette les femmes qui n'allaitent pas, c'est le lait maternel qui est hors de prix ou l'eau potable qui est rare. Là aussi, il faut donc trouver des solutions accessibles.

Pour les enfants séropositifs qui naissent dans le Tiers-Monde et qui n'ont pas accès aux traitements, ils ne peuvent guère espérer survivre plus de cinq ans. Alors qu'on dénombrait plus de 80 000 nouveaux-nés infectés par le VIH en Inde l'an dernier, seulement 300 bébés américains subissaient le même sort à cause de la disponibilité des traitements. Aujourd'hui, le sida laisse quelque huit millions d'orphelins dans le monde. Trente-quatre millions de personnes, dont 14 millions de femmes et 1,2 million d'enfants de moins de 14 ans, sont atteintes du VIH-sida dans le monde. En 1998, 2,5 millions de personnes sont mortes à cause du sida, dont 510 000 enfants.